

Synthèse des commentaires du public

au sujet du Rapport d'étape 2004
concernant l'Accord Canada–États-Unis
sur la qualité de l'air

Décembre 2005

INTERNATIONAL
JOINT
COMMISSION
Canada and United States



COMMISSION
MIXTE
INTERNATIONALE
Canada et États-Unis

Synthèse des commentaires du public

au sujet du Rapport d'étape 2004
concernant l'Accord Canada-États-Unis
sur la qualité de l'air

Commission mixte internationale

Décembre 2005

Les points de vue exprimés dans la présente synthèse sont ceux de particuliers ou d'organisations ayant participé au processus de consultation publique. Ils ne représentent pas les opinions de la Commission mixte internationale.

ISBN 1-894280-57-1

Photo de la couverture - John A. Day, cloudman@cloudman.com

This publication is equally available in English.

INTERNATIONAL
JOINT
COMMISSION
Canada and United States



COMMISSION
MIXTE
INTERNATIONALE
Canada et États Unis

Herb Gray Président, Section canadienne	Dennis Schornack Président, Section américaine
Robert Gourd Commissaire	Irene Brooks Commissaire
Jack Blaney Commissaire	Allen I. Olson Commissaire

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	v
Introduction	1
Commentaires généraux au sujet du rapport d'étape 2004	2
Commentaires généraux au sujet des progrès accomplis	4
Commentaires généraux au sujet du processus relatif à l'Accord sur la qualité de l'air	5
Autres enjeux à examiner	7
Annexe sur les pluies acides	9
Progrès dans la réduction des émissions de SO ₂ et de NO _x	9
Surveillance des émissions	11
Surveillance, modélisation, cartes et tendances des dépôts acides	11
Prévention de la détérioration de la qualité de l'air et protection de la visibilité	12
Consultation et notification de la pollution atmosphérique transfrontalière importante	13
Annexe sur l'ozone	14
Progrès réalisés en vertu de l'Annexe sur l'ozone	14
Mesures prévues de contrôles additionnels et réductions indicatives	19
Rapport sur les émissions de la ZGEP	20
Données sur la qualité de l'air provenant de tous les appareils de mesure pertinents situés dans un rayon de 500 km de la frontière Canada-États-Unis	20
Résumé de la réunion d'évaluation de l'Annexe sur l'ozone	20
Efforts connexes visant la qualité de l'air	21
Coopération et recherches scientifiques et techniques	22
Enjeux scientifiques généraux	22
Inventaires et tendances des émissions	22
Rapport et cartographie de la qualité de l'air	23
Évaluation scientifique des particules transfrontalières	24
Effets sur la santé	25
Effets de la pollution sur les forêts	27
Commentaires sur le processus de la CMI et synthèse	27
ANNEXE	
Sources des commentaires reçus au sujet du Rapport d'étape 2004 concernant l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air	29

Sommaire

Aux termes de l'article VIII de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air de 1991, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont établi un comité bilatéral de la qualité de l'air afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord, d'examiner les progrès réalisés et de rédiger des rapports d'étape au moins tous les deux ans. Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA) en sont les organismes responsables. Conformément à l'article IX de l'Accord, la Commission mixte internationale (CMI) doit solliciter des commentaires sur chacun des rapports d'étape du Comité de la qualité de l'air, en présenter une synthèse aux gouvernements et mettre cette dernière à la disposition du public.

Le présent rapport résume les commentaires reçus au sujet du rapport d'étape pour les années 2002 à 2004. Les points de vue qui y sont exprimés ne sont pas ceux de la CMI mais des particuliers et des organisations qui les ont formulés. Trente-cinq commentaires écrits ont été reçus (huit des États-Unis et vingt-sept du Canada). De ce nombre, quatorze provenaient de gouvernements d'États, de provinces ou d'administrations municipales, quinze d'organisations non gouvernementales et six de particuliers (voir l'annexe). Quinze autres ont été formulés au cours de deux réunions de consultation.

Les répondants étaient généralement satisfaits des progrès réalisés par les deux pays au chapitre de la réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂, anhydride sulfureux dans l'Accord), d'oxydes d'azote (NO_x) et de composés organiques volatils (COV) dans l'Est du continent. Près du tiers ont indiqué que le rapport d'étape est un document utile qui résume bien les mesures prises dans le cadre de l'Accord ainsi que les résultats obtenus. Cependant, de l'avis de plusieurs, la conclusion du rapport selon laquelle « la santé humaine et l'environnement ont grandement bénéficié des progrès accomplis dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air » ne s'appuie guère sur des données probantes et des fondements scientifiques solides. Certains considèrent que, si les programmes nationaux et les progrès enregistrés dans la réduction des émissions y ont été résumés, l'incidence des réductions obtenues n'a pas été évaluée. D'autres se demandent si les améliorations constatées signifient que les buts généraux en matière de protection de santé humaine et de l'environnement ont vraiment été atteints.

De l'avis général, les objectifs actuels relatifs au SO₂ et aux NO_x ne favorisent pas le rétablissement intégral des écosystèmes ni la pleine protection de la santé humaine. Certains pensent que les gains réalisés au chapitre de la diminution du SO₂ pourraient bientôt être annulés par des augmentations des émissions de NO_x et que, par conséquent, les endroits sensibles demeureront acides. L'échange des droits d'émissions et les risques subséquents de pollution atmosphérique locale soulèvent également des inquiétudes. De l'avis de certains répondants, il faut redoubler d'efforts pour que les réductions obtenues protègent vraiment la santé humaine et l'environnement. On a aussi mentionné qu'il fallait sensibiliser la population et mieux comprendre le concept d'échange des droits d'émissions et de mise en réserve des crédits obtenus afin d'améliorer la qualité de l'air.

La section du rapport consacrée à l'Annexe sur l'ozone a suscité le plus grand nombre de commentaires. Certains saluent les réalisations obtenues, mais d'autres sont plus critiques à l'égard des plans d'action et des déclarations exagérément optimistes au sujet de l'atteinte des objectifs dans l'avenir. Environ le cinquième des répondants ont formulé des commentaires sur la section relative aux effets sur la santé. Beaucoup s'inquiètent de l'insuffisance des efforts déployés pour évaluer les effets des émissions sur la santé humaine dans le cadre de l'Accord et estiment que les objectifs actuels ne sont

pas suffisamment ambitieux pour ramener les concentrations élevées de smog et d'ozone troposphérique à des niveaux non préjudiciables pour la santé humaine. Plusieurs répondants ont fait état d'un écart important entre les énoncés contenus dans le rapport d'étape et ce que les Canadiens observent et apprennent en lisant d'autres documents.

Selon de nombreux répondants, divers enjeux non abordés par l'Accord actuel doivent être examinés. Plusieurs ont mentionné l'évaluation scientifique du transport transfrontalier des particules; ils encouragent d'ailleurs les gouvernements à intégrer des objectifs précis en la matière dans l'Accord. Le transport atmosphérique du mercure et les substances chimiques toxiques persistantes sont deux autres questions non traitées par l'Accord.

Plusieurs intervenants ont commenté l'absence d'analyse critique ou indépendante des mesures prises par les gouvernements pour atteindre les objectifs de l'Accord. Ils ont mentionné le rôle limité de la CMI et proposé que celle-ci joue un rôle plus significatif dans l'examen des progrès réalisés et des orientations stratégiques, dans l'évaluation du rendement et dans la détermination des défis et des risques.

Introduction

En mars 1991, le président George H. W. Bush et le premier ministre Brian Mulroney ont signé l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air dans le but d'établir un « instrument pratique et efficace pour chercher à résoudre les sujets de préoccupation communs en ce qui a trait à la pollution atmosphérique transfrontière ».

En vertu de l'article VIII, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont mis sur pied un comité bilatéral de la qualité de l'air, qui a pour mandat d'aider à la mise en œuvre de l'Accord, d'examiner les progrès réalisés et de rédiger des rapports d'étape au moins tous les deux ans. Environnement Canada et l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA) en sont les organismes responsables.

Conformément à l'article IX de l'Accord, la Commission mixte internationale (CMI) doit solliciter les commentaires du public sur chacun des rapports d'étape rédigés par le Comité de la qualité de l'air, présenter aux gouvernements une synthèse de ces commentaires ainsi que leur version intégrale si l'un ou l'autre des gouvernements en fait la demande. La Commission doit aussi diffuser la synthèse de ces commentaires.

Le rapport d'étape 2004 a été rendu public en novembre 2004; il s'agit du septième rapport publié en vertu de l'Accord de 1991. On y examine les principales mesures prises par le Canada et les États-Unis au cours des deux années précédentes pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontalière dans le cadre de l'Accord. Le Comité de la qualité de l'air a tenu à préciser que pendant la préparation du rapport d'étape 2004, il a tenu compte des commentaires transmis à la CMI par le public au sujet du rapport d'étape 2002.

« En rédigeant le rapport d'étape 2004, le Comité de la qualité de l'air a tenu compte des commentaires du public sur le rapport d'étape 2002 que lui a transmis la CMI. (Près de 40 commentaires ont été envoyés et sont résumés sur le site Web de la CMI, à www.CMI.org/php/publications/html/airquality/index.html). »

Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air — Rapport d'étape 2004

Suivant la publication du rapport d'étape en novembre 2004, la CMI a sollicité les commentaires du public en recourant à divers mécanismes :

- parution d'un avis dans le rapport d'étape 2004;
- le bulletin *Focus* de la CMI;
- le site Web de la CMI;
- la liste de diffusion électronique des organisations et particuliers intéressés à l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air (serveur de liste);
- des lettres adressées à plus de 200 personnes-ressources ciblées représentant des agences, des organisations environnementales et industrielles et des particuliers des deux pays;
- des appels téléphoniques à des groupes ciblés;
- des réunions de consultation tenues à Ottawa le 11 février 2005 et à Toronto le 17 février 2005.

Les commentaires devaient parvenir à la CMI au plus tard le 28 février 2005; on a reçu au total 35 commentaires écrits (huit des États-Unis et 27 du Canada). De ce nombre, quatorze provenaient de gouvernements d'États et de provinces ainsi que d'administrations municipales, quinze d'organisations non gouvernementales et six de particuliers (voir l'annexe). De plus, quinze commentaires ont été formulés au cours des deux réunions de consultation.

Le présent rapport résume les commentaires écrits reçus par la CMI au sujet du rapport d'étape 2004, ainsi que les points de vue exprimés lors des réunions de consultation. Ces commentaires, fort variés, allaient d'un appui général aux efforts déployés par les gouvernements à des observations très détaillées sur des aspects précis de l'Accord. Dans le texte ci-dessous, on indique pour chacun des commentaires le répondant ou le groupe de répondants qui l'a formulé, ou encore la réunion de consultation où il a été exprimé; le numéro entre parenthèses désigne le répondant ou la réunion dont il est fait mention dans l'annexe.

Nous nous sommes efforcés de transmettre fidèlement les points de vue et les commentaires reçus; si des erreurs se sont glissées, la CMI tient à présenter des excuses. Conformément à l'article IX de l'Accord, les points de vue exprimés sont ceux des répondants et non ceux de la CMI. On peut consulter la version intégrale de tous les commentaires reçus sur le site Web de la Commission à www.CMI.org.

Commentaires généraux au sujet du rapport d'étape 2004

Près du tiers des répondants considèrent que le rapport d'étape 2004 est un document valable, qui renferme des informations précieuses. Selon un commentaire souvent exprimé, il résume très bien les initiatives et les mesures prises pour respecter les engagements du Canada et des États-Unis (répondant n° 25). Certains considèrent qu'il s'agit d'un « service aux citoyens » (répondant n° 20) qui présente une « perspective binationale unique » (répondant n° 24); plusieurs estiment que c'est un document instructif (répondants n°s 1, 2, 4, 5, 6 et 17) qui renseigne sur les progrès accomplis (répondants n°s 2, 11, 17 et 28); d'autres pensent qu'il faut prendre des engagements plus contraignants, plus fermes à l'avenir (répondants n°s 14 et 15). Un répondant affirme qu'il faut avoir un droit de regard sur les progrès de chaque pays (répondant n° 11), tandis qu'un autre est d'avis que le rapport d'étape 2004 fournit une évaluation plus critique que le rapport 2002 (répondant n° 28). La nouvelle mise en page et les nombreux graphiques inclus dans le rapport 2004 ont aussi reçu un accueil favorable. Plusieurs répondants ont indiqué que le rapport est bien écrit et bien illustré (répondants n°s 3, 4, 24, 28 et 29). Un autre estime que les renvois au site Web à la fin des sections du rapport sont utiles (répondant n° 29).

Malgré les nombreux commentaires positifs, certains répondants considèrent que les préoccupations soulevées au sujet du rapport d'étape 2002 n'ont pas été suffisamment prises en compte. Mentionnons, par exemple, la nécessité de procéder à une analyse critique des progrès et des besoins et d'adopter une approche axée davantage sur les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et l'environnement (répondants n°s 17, 26 et 28).

Voici quelques suggestions formulées pour améliorer les futurs rapports d'étape.

- Recommandations de nouvelles mesures, comme l'amélioration des réseaux d'observation, l'adoption de mesures bilatérales pour resserrer les normes CAFE (Corporate Average Fuel Efficiency, l'équivalent des normes canadiennes de consommation moyenne de carburant de l'entreprise) pour les véhicules, la conduite d'autres recherches pour déterminer les raisons pour lesquelles les concentrations d'ozone n'ont pas diminué parallèlement aux émissions de NO_x et de COV (composés organiques volatils), la surveillance des émissions et des dépôts de mercure et l'inclusion de données connexes dans les futurs rapports d'étape (répondant n° 4).
- Les cibles de l'Accord sur la qualité de l'air devraient être mentionnées dans toutes les statistiques et tous les tableaux pertinents pour que le lecteur puisse constater facilement les progrès réalisés (répondant n° 10).
- Il faudrait utiliser des diagrammes bidimensionnels comportant deux axes des ordonnées pour le traçage de deux ensembles de données (ce répondant ne savait pas exactement quel axe s'applique dans les figures 22 à 25) et les échelles arithmétiques illustrant les données de magnitudes très différentes sur le même diagramme (p. ex. figures 12 à 15) devraient être remplacées par des échelles non arithmétiques, comme le logarithme naturel (répondant n° 10).
- Un index et un glossaire devraient être ajoutés (répondants n°s 11 et 29).
- Les évaluations futures devraient décrire l'amélioration de la qualité de l'air en fonction des retombées en plus de recenser les mesures de réduction des émissions, comme c'est le cas présentement; le rapport devrait indiquer si l'air est sain et pas seulement si les cibles de réduction des émissions sont atteintes (répondant n° 13).
- Les données devraient être plus à jour; lorsque les données publiées remontent à trois ans, il est difficile d'évaluer si les engagements qui ont été pris seront respectés (répondant n° 18).
- Les quantités et les volumes de gaz émis devraient être décrits en termes que des citoyens ordinaires peuvent comprendre; le rapport d'étape 2004 s'est amélioré à cet égard, mais on pourrait simplifier davantage sa formulation (répondant n° 29).
- Le rapport d'étape 2004 résume les programmes nationaux et les progrès réalisés, mais les rapports futurs devraient mentionner les programmes exécutoires qui ont été mis en œuvre par les deux pays dans les environs immédiats de la frontière dans le but de lutter contre la pollution atmosphérique dans la région limitrophe; si aucune mesure du genre n'a été mise de l'avant, les rapports futurs devraient indiquer si cette situation résulte d'un manque de fermeté ou est due au fait que les problèmes de pollution atmosphérique près de la frontière ne sont pas perçus comme étant distincts des problèmes de pollution atmosphérique couverts par d'autres programmes nationaux ou des programmes régionaux plus généraux qui peuvent avoir été mis en place même avant la signature de l'Accord sur la qualité de l'air (répondant n° 24).
- Le rapport d'étape pourrait comporter une évaluation de l'impact global des réductions d'émissions obtenues; il serait utile de savoir si les engagements qui ont été pris permettent d'atteindre les buts généraux liés à la protection de la santé et de l'environnement (répondant n° 25).
- Outre les progrès accomplis, le rapport devrait décrire la situation actuelle; malgré les progrès réalisés, les émissions de sources fixes dépassent encore les niveaux cibles et le Canada ne pourra probablement pas respecter les limites d'émissions de NO_x provenant des centrales alimentées aux combustibles fossiles; les précipitations acides constituent encore une menace pour l'environnement et la santé des Canadiens (répondant n° 28).
- Le prochain rapport d'étape devrait être plus catégorique et moins indulgent; certains estiment que le rapport 2004 ne présente pas les faits sur un ton qui incite la société à s'engager résolument sur la voie d'améliorations et de changements plus ambitieux pour faire avancer le programme d'assainissement de l'air (répondant n° 29).

Commentaires généraux au sujet des progrès accomplis

En général, les répondants sont satisfaits des progrès accomplis par les deux pays en ce qui a trait à la réduction des émissions de SO₂, de NO_x et de COV dans la portion est du continent, mais plusieurs soulignent que l'incidence des réductions d'émissions sur la santé humaine et l'environnement n'a pas été assez longuement examinée (répondants n^{os} 5, 13, 19 et 37). Il faut redoubler d'efforts pour comprendre, améliorer et atténuer les effets environnementaux d'une mauvaise qualité de l'air (répondant n^o 37). Bien que les améliorations décrites dans le rapport d'étape 2004 soient louables et que la réduction des émissions soit sur la bonne voie, de dangereux polluants atmosphériques continuent de franchir la frontière, ce qui donne à penser que les mesures prévues dans l'Accord sont nettement insuffisantes pour garantir la salubrité de l'air que respire la population canadienne (répondant n^o 13).

Certains répondants jugent complaisantes les conclusions du rapport d'étape 2004 selon lesquelles « les États-Unis et le Canada ont continué de s'acquitter avec succès de leurs obligations énoncées dans l'Accord sur la qualité de l'air » et « la santé humaine et l'environnement ont grandement bénéficié des progrès accomplis » dans le cadre de l'Accord. Ces affirmations ont été infirmées par des preuves empiriques et, comme il a été souligné, elles vont aussi à l'encontre de la perception publique générale. On a mentionné le nombre croissant d'avis de smog et d'avertissements sanitaires en Ontario et au Nouveau-Brunswick depuis la parution du dernier rapport d'étape, et des données de rapports récents publiés par diverses organisations ont été citées (répondants n^{os} 15, 18, 21, 23, 29 et 35). Il semble y avoir un écart important entre les conclusions du rapport 2004 et ce que les Canadiens observent et apprennent de sources accessibles au public (répondants n^{os} 10 et 29). Certains répondants estiment qu'une partie du problème découle d'autres facteurs qui contribuent à dégrader la qualité de l'air, comme la présence de mercure, de polluants organiques persistants (POP), de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et de gaz à effet de serre (GES) en plus de ceux qui sont mentionnés dans l'Accord sur la qualité de l'air, ajoutant que le rapport d'étape 2004 ne contient aucune donnée sur ces facteurs ni aucune information sur les tendances connexes (spatiales ou temporelles) (répondants n^{os} 10, 14).

L'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont indiqué que la qualité de l'air demeure au premier rang de leurs priorités (répondants n^{os} 5 et 6). L'Alberta a réitéré son engagement envers la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000 et les standards pancanadiens relatifs aux particules et à l'ozone (répondant n^o 9). Les renseignements fournis dans le rapport d'étape 2004 pour Terre-Neuve-et-Labrador sont quelque peu sommaires, voire même trompeurs; par exemple, contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport d'étape, les données de surveillance de la province indiquent que les dépôts acides suscitent toujours de vives préoccupations (répondant n^o 2). Le répondant du Michigan a mentionné le projet pilote mis en œuvre dans la région de Detroit-Windsor dans le cadre de la Stratégie canado-américaine sur la qualité de l'air transfrontalier comme mécanisme de partage de l'information concernant les inventaires, les méthodes de surveillance et les données relatives aux effets sur la santé, qui a permis l'établissement de relations durables. Il a ajouté qu'il est impatient de collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux du Canada en vue d'élaborer des stratégies pour se conformer aux normes de 8 heures pour l'ozone et les particules fines (répondant n^o 12).

Pour maximiser l'efficacité de l'Accord sur la qualité de l'air, il faudra fermer graduellement toutes les centrales alimentées au charbon et trouver des solutions de rechange aux méthodologies basées sur

la combustion du charbon dans les industries de part et d'autre de la frontière. De l'avis de certains répondants, le maintien et la prolifération de ces centrales aux États-Unis aggraverait les problèmes de pollution atmosphérique transfrontalière au Canada, et tant que toutes ces centrales ne seront pas mises hors service, il faudra veiller à ce qu'elles respectent les normes modernes de réduction des émissions. Il faudra imposer des plafonds plus stricts pour tous les polluants atmosphériques, notamment les NO_x et le SO₂, plus particulièrement dans le secteur énergétique (répondant n° 21).

Selon certains répondants, un engagement envers une gestion adaptative s'impose pour resserrer les contrôles et atténuer l'impact des émissions atmosphériques. Il faut également redoubler d'efforts en matière de surveillance, de science fondamentale et d'étude des impacts; il faut également adopter des politiques avant-gardistes pour mieux comprendre nos forêts et nos milieux humides ainsi que la fonctionnalité de nos paysages (réunion de consultation tenue à Ottawa).

Pour certains, le rapport semble garantir des résultats dans l'avenir, mais il n'aborde pas les difficultés susceptibles de survenir en cours de route. Parmi les exemples fournis, on cite les problèmes de sécurité de l'approvisionnement en électricité, et des engagements qui ne correspondraient pas aux attentes dans bien des domaines (répondant n° 17). À la réunion de consultation tenue à Toronto, un participant a demandé pourquoi les problèmes d'asthme sont à la hausse si des progrès ont été accomplis, et pourquoi Toronto a connu son premier jour de smog de l'année en février.

Quelqu'un a fait remarquer que le rapport d'étape 2004 reconnaît le fait que a) le Canada est toujours l'un des principaux producteurs de polluants atmosphériques dangereux comme SO₂, les NO_x et les COV parmi les pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), par habitant; b) en termes absolus, de tous les pays de l'OCDE, ce sont les États-Unis qui produisent les plus grandes quantités de ces polluants (répondant n° 21).

Une faiblesse signalée serait que le rapport passe sous silence le statut actuel des politiques américaines relativement à la proposition du président George W. Bush appelée *Clear Skies*, et les compressions prévues dans le financement de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA) et de la protection de l'environnement en général. Même si la proposition du président Bush n'est pas entérinée par le Congrès, la tendance générale vers un assouplissement de la réglementation relative à la réduction de la pollution dans les services publics (les plus grands producteurs de SO₂ aux États-Unis) aura de graves répercussions sur l'atteinte des buts de l'Accord sur la qualité de l'air; cette éventualité devrait être discutée plus en détail dans le rapport d'étape. Fermer les yeux sur ces réalités équivaut à jouer à l'autruche et à envisager l'avenir de façon exagérément optimiste (répondant n° 11).

Commentaires généraux au sujet du processus relatif à l'Accord sur la qualité de l'air

Certains répondants ont mentionné que l'Accord est important parce que les citoyens du Canada et des États-Unis respirent le même air, boivent la même eau et partagent la responsabilité commune d'assurer la salubrité de l'environnement pour les générations futures (répondant n° 13). Selon un répondant, l'Accord est efficace si l'on compare les résultats avec les engagements pris : les problèmes liés à l'ozone et aux pluies acides n'ont pas été éliminés, mais les émissions de polluants qui contribuent à ces problèmes ont été ramenées à un niveau convenu par les deux pays. Certains estiment que l'Accord continue de représenter un mécanisme permettant de collaborer à la planifi-

cation pour appliquer des normes de qualité de l'air dans les régions frontalières, et qu'il a facilité le partage d'information et les recherches sur les particules, les tendances dans l'inventaire des émissions, les mesures de la qualité de l'air, les effets sur la santé et d'autres enjeux. Il est impératif d'assurer la compatibilité des données sur la qualité de l'air et des inventaires des émissions produits dans les deux pays pour pouvoir les comparer facilement. L'Accord est aussi perçu comme un élément favorable à la poursuite de cette collaboration (répondant n° 12).

Un autre résultat positif est que le processus relatif à l'Accord a favorisé l'établissement de relations personnelles et de procédures qui facilitent le partage de l'information et la participation commune à l'élaboration de stratégies de réduction. Ce facteur profitera aux initiatives conjointes visant à améliorer la qualité de l'air dans la région de Detroit-Windsor et d'autres régions limitrophes (répondant n° 12).

Un répondant a indiqué que, bien qu'il reste beaucoup à faire, l'Accord sur la qualité de l'air a officialisé un mécanisme grâce auquel le Canada et les États-Unis peuvent s'assurer que chaque pays applique ses politiques nationales en matière de réduction de la pollution transfrontalière (répondant n° 11). Les rapports d'étape sont décrits comme étant des moyens utiles et essentiels pour recueillir des commentaires sur l'efficacité de l'Accord. Mais, malgré les résultats positifs obtenus, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir (répondant n° 31).

Une organisation reconnaît que l'amélioration de la qualité de l'air ne devrait pas imposer un trop lourd fardeau financier aux contribuables et à l'industrie. Le rapport d'étape illustre comment un équilibre entre une économie forte et les préoccupations environnementales a été maintenu dans la Zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP), région transfrontalière définie dans l'Annexe sur l'ozone de l'Accord sur la qualité de l'air. Les améliorations signalées tout au long du rapport prouvent que l'adoption d'une approche coopérative qui intègre des considérations économiques est efficace pour régler les problèmes de qualité de l'air (répondant n° 36).

Des craintes ont été exprimées quant au processus relatif à l'Accord, et tout particulièrement à l'absence de responsabilité politique des membres du Comité de la qualité de l'air, laquelle nuit à la crédibilité des données présentées. Le cas de la fonderie de Flin Flon (Manitoba) a été cité à cet égard; en effet, l'accroissement de la production provoque une augmentation des rejets de mercure et de poussières issus des résidus miniers et, malgré les problèmes de santé infantile attribuables à ces polluants, la volonté politique de réglementer les rejets (répondant n° 14) fait défaut.

Selon d'autres répondants, il faut que la CMI joue un rôle plus significatif en regard de l'Accord, qu'elle puisse notamment formuler des observations sur la portée de l'Accord, les limites d'émissions, les progrès réalisés et les options stratégiques (répondants n°s 14 et 28). Certains déplorent l'absence d'analyse critique des engagements des deux gouvernements décrits dans le rapport, ce qui incite inévitablement le lecteur à croire que la qualité de l'air transfrontalier ne pose aucun problème. Il faut intégrer une évaluation plus critique du rendement ainsi que des risques et des difficultés à venir (répondant n° 17).

La perception d'un déséquilibre géographique dans le rapport d'étape 2004 a suscité des craintes. Il a été mentionné que le document traite davantage des problèmes de qualité de l'air dans l'Est des deux pays, alors qu'un nombre sans cesse croissant de données probantes sur la santé indiquent que la qualité de l'air constitue également un problème dans l'Ouest. On demande au Comité de la qualité de l'air et aux Parties d'accorder autant d'importance aux problèmes qui sévissent dans l'Ouest, notamment dans le bassin atmosphérique de Georgia-Puget Sound. Cette recommandation serait particulièrement importante si l'on décidait d'élaborer une annexe sur les particules (répondant n° 19).

Il a également été mentionné que le rapport d'étape 2004 omet de fournir le moindre contexte que les membres du public pourraient utiliser pour évaluer l'incidence des réductions de contaminants en regard des risques continus pour la santé humaine et l'environnement. Par exemple, le rapport indique que le Canada respectera son engagement de plafonner les émissions de NO_x des centrales alimentées aux combustibles fossiles en Ontario et au Québec à 39 kt et à 5 kt respectivement, mais il serait plus utile que le rapport évalue les variations des émissions dans le contexte des impacts continus sur la santé humaine et l'environnement (répondant n° 32).

Selon un répondant, lorsque les citoyens se mobilisent et commencent à exiger des améliorations, des améliorations sont apportées, soit par voie réglementaire, soit par des mesures volontaires. Le Nouveau-Brunswick devrait servir de modèle en matière d'amélioration de la qualité de l'air pour les autres régions, et le prochain rapport d'étape devrait inclure une section sur des modèles novateurs d'autres gouvernements de l'Amérique du Nord. Ce répondant déplore que le rapport ne renferme aucun sommaire ni compte rendu de la contribution de citoyens, de la défense des intérêts et des activités de participation publique. Il serait encourageant et intéressant de souligner les activités menées par des citoyens engagés ou la participation de la population, et les instances des deux pays devraient travailler davantage à mobiliser, à informer et à habiliter les citoyens afin qu'ils appuient les réductions d'émissions (répondant n° 29).

Autres enjeux à examiner

Plusieurs répondants ont mentionné diverses questions qui ne sont pas abordées actuellement dans l'Accord et qui ne sont donc pas traitées dans les rapports d'étape. Les questions les plus souvent citées sont le transport atmosphérique du mercure (répondants n°s 4, 10, 12, 14, 20, 25, 28 et 30) et les substances chimiques toxiques persistantes présentes dans l'air (répondants n°s 10, 20, 25, 28 et 30). Vu la migration graduelle du mercure de certains plans d'eau et son accumulation dans l'Arctique canadien à des concentrations inacceptables, il faudrait examiner sérieusement les flux transfrontaliers de mercure (répondant n° 4). Il existe un volume considérable de données sur les effets de ces substances sur l'environnement et la santé humaine (répondant n° 28). Un répondant a indiqué que ces questions avaient été abordées dans les commentaires au sujet des rapports d'étape antérieurs (répondant n° 14). Il serait souhaitable que les rapports futurs renferment une section sur les problèmes émergents que pourraient examiner les Parties, notamment des modifications à l'Accord qui tiendraient compte de ces enjeux (répondant n° 25).

Des répondants ont indiqué que l'Accord n'oblige pas les deux pays à faire rapport sur certains autres grands problèmes de qualité de l'air. Mentionnons, par exemple, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et les gaz à effet de serre (répondants n°s 10 et 20); les émissions de SO₂, de NO₂ et de particules par les navires – les données sur Halifax et la voie navigable du Saint-Laurent pourraient revêtir une importance particulière (répondant n° 3); et les particules radioactives émises par les réacteurs CANDU (répondant n° 15). Une organisation a indiqué qu'elle serait prête à fournir les données qu'elle possède sur les émissions des réacteurs CANDU et recommande que l'on s'intéresse beaucoup plus aux émissions atmosphériques continues de ces réacteurs nucléaires (répondant n° 15).

Dans l'avenir, certains estiment qu'il faudra peut-être rédiger un rapport sur les lacunes dans les connaissances et sur les options stratégiques, surtout en ce qui a trait aux avantages conjoints qui pourraient découler des mesures prises pour réduire les émissions responsables des dépôts acides, des changements climatiques et de la dégradation de la qualité de l'air. Il serait prudent que les

prochaines évaluations fournissent des mesures de l'incertitude, outre celles des progrès réalisés. Il faudra peut-être également évaluer l'efficacité de l'Accord, en plus d'examiner la question plus générale de la qualité de l'air, et déterminer les politiques qui doivent être mises en œuvre pour protéger l'environnement et la santé humaine (répondant n° 28).

Un des répondants mentionne que la Commission des Grands Lacs (CGL) dispose d'un inventaire global des émissions toxiques atmosphériques ciblant 213 polluants, dont les 188 polluants atmosphériques dangereux répertoriés dans la *Clean Air Act* des États-Unis de même qu'un certain nombre de précurseurs de l'ozone, qui présente une meilleure résolution spatiale et temporelle que d'autres inventaires. Il a également été proposé que la CGL collabore avec le Comité de la qualité de l'air et d'autres partenaires compétents pour faciliter le recours à ces données dans les futurs rapports ou évaluations (répondant n° 30).

Un répondant a indiqué que le rapport ne faisait état d'aucun progrès relativement aux substances toxiques persistantes qui sont bioaccumulables, comme le mercure et d'autres métaux, les dioxines et furannes, les composés organochlorés et organobromés et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Bien que leur impact sur les écosystèmes aquatiques et sur la santé humaine (par ingestion de poisson) soulève beaucoup d'inquiétudes, bon nombre de ces substances sont émises en grande partie dans l'atmosphère et peuvent être transportées dans toute l'Amérique du Nord. Ces substances correspondent hors de tout doute aux définitions de « pollution atmosphérique » et de « pollution atmosphérique transfrontière » contenues dans l'article I de l'Accord; elles sont donc visées par l'objectif général de l'Accord, qui est « de contrôler la pollution atmosphérique transfrontière entre les deux pays » (répondant n° 30).

Il a été proposé que les substances toxiques persistantes soient visées par les programmes d'évaluation, de notification et d'atténuation, les programmes d'études scientifiques, techniques et économiques ainsi que par les programmes d'échange de renseignements qui sont prescrits dans les articles V à VII de l'Accord. En particulier, le libellé de l'annexe 2 permet d'inclure l'évaluation des émissions, la surveillance et la modélisation des substances toxiques persistantes en regard de leurs effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques et sur la santé humaine (répondant n° 30).

Selon certains commentaires, en plus des nombreux programmes binationaux axés sur les substances toxiques persistantes, on devrait procéder à des inventaires des émissions, exécuter des programmes de surveillance et mener des travaux de modélisation dans ce domaine. Les futurs rapports devraient préciser les programmes mis en œuvre et les progrès réalisés relativement au transport atmosphérique et aux dépôts de ces substances. En outre, les Parties devraient envisager d'inclure, lors de l'examen de l'Accord, des objectifs précis et des mesures à prendre à l'égard de ces substances (répondant n° 30).

L'évaluation des particules est perçue comme étant particulièrement importante, compte tenu de la récente notification officielle faite par l'USEPA indiquant les secteurs non conformes (qui ne satisfont pas aux normes relatives à l'un ou plusieurs des six polluants courants visés par le *Clean Air Act*) et des stratégies qu'il faut élaborer pour se conformer à ces normes (répondant n° 17). Il est important de prendre des mesures pour réduire les concentrations de particules dans l'atmosphère tant aux États-Unis qu'au Canada (répondant n° 15). Une organisation a cité le passage suivant du rapport d'étape 2004 : « ...elles orientent les pays dans leur lutte contre les particules et le règlement d'autres questions atmosphériques en accordant la priorité à la moitié est des deux pays et en tenant dûment compte des problèmes définis pour le bassin atmosphérique de Georgia-Puget Sound et de la région des montagnes Rocheuses. » Son conseil d'administration est d'avis qu'une annexe bien articulée à l'Accord sur la qualité de l'air constituerait la meilleure stratégie de gestion de la qualité de l'air et de réduction des émissions dans ce grand bassin atmosphérique, puisqu'il semble que des progrès considérables aient été réalisés dans l'Est grâce à la mise en œuvre des annexes existantes de l'Accord (répondant n° 19).

Annexe sur les pluies acides

La portion du rapport d'étape consacrée à l'Annexe sur les pluies acides a été grandement commentée. Environ la moitié des répondants ont formulé des commentaires à ce sujet, lesquels sont résumés pour chacune des rubriques du rapport.

Progrès dans la réduction des émissions de SO₂ et de NO_x

Plusieurs répondants ont pris acte des résultats positifs obtenus en matière de réduction des niveaux d'émission de SO₂ et de NO_x et des progrès réalisés jusqu'à présent dans l'atteinte des buts fixés (répondants n^{os} 4, 11, 29, 31 et 37). Mais il faut faire bien plus pour garantir le rétablissement intégral des écosystèmes (répondants n^{os} 4, 7, 11, 29, 31 et 32). Les scientifiques sont convaincus que la pollution due aux pluies acides demeure un problème épineux; les émissions de SO₂ se sont stabilisées en grande partie depuis 1995, de sorte que les dépôts humides de sulfates et de nitrates atmosphériques affichent des concentrations préoccupantes dans certaines régions (répondant n^o 4).

Un répondant a indiqué que même si la phase II du Titre IV de la *Clean Air Act* a été appliquée aux États-Unis, les émissions de SO₂ et de NO_x continuent de diminuer, les entreprises épuisant leurs premiers crédits de réduction. La diminution de l'acidité des précipitations a également pour effet de réduire les concentrations de particules fines en Ohio. Ce programme a eu des retombées importantes dans la vallée de l'Ohio en plus de la réduction des précipitations qui était initialement prévue (répondant n^o 8).

Un autre répondant a mentionné que dans le Rapport d'étape annuel 2002 concernant la Stratégie pancanadienne sur les précipitations acidifiantes après l'an 2000, le Canada déclarait qu'il était encore aux prises avec un grave problème de pluies acides dans l'Est, malgré une diminution de près de 50 % de ses émissions de SO₂ depuis 1980. Les résultats d'une modélisation atmosphérique récente donnent à penser qu'à moins d'autres réductions substantielles des émissions de SO₂ par les États-Unis, le problème des pluies acides subsistera au Canada. Lors de la réunion de 2002 du Comité de la qualité de l'air, on a réitéré la nécessité de réduire les émissions transfrontalières de substances à l'origine des pluies acides. Le rapport 2004 ne fait aucune mention du problème, ce qui donne l'impression qu'il est réglé (répondant n^o 32).

De l'avis de plusieurs, le problème des NO_x devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi (répondants n^{os} 11, 14, 29 et 31). De nombreux scientifiques canadiens et américains estiment que les cibles de réduction des émissions fixées dans les programmes de lutte contre les dépôts acides ne protégeront pas les écosystèmes fragiles et que les gains enregistrés dans la réduction du dioxyde de soufre pourraient bientôt être annulés par des augmentations des concentrations de NO_x, de sorte que l'acidité demeurera élevée dans les zones sensibles (répondant n^o 11). La section intitulée « Progrès accomplis dans la réduction des émissions canadiennes et américaines d'oxydes d'azote » doit fournir une explication plus détaillée des problèmes, des défis à relever et des efforts à fournir (répondant n^o 29). Selon un autre répondant, les réductions d'émissions de NO_x doivent être calculées pour l'ensemble de l'année (répondant n^o 31). Un autre a indiqué que, depuis octobre 2004, l'État de New York a imposé, par voie réglementaire, un plafond annuel aux émissions d'azote (répondant n^o 31).

Un répondant mentionne que dans une note de bas de page du rapport d'étape 2004 sur les progrès réalisés par le Canada, on prévoit une hausse de l'importance relative des dépôts d'azote; en revanche, dans la section sur les États-Unis, on ne parle que des réductions de SO₂ sans mentionner l'importance relative des NO_x. On pourrait donc croire que les NO_x ne reçoivent pas toute l'attention requise (répondant n° 11).

Plusieurs répondants ont formulé des commentaires sur l'échange des droits d'émission, la plupart ayant dénoncé cette pratique (répondants n°s 21, 29, 35 et 37). Toutefois, l'un d'eux estime que le programme d'échange de l'Ontario devrait être considéré comme étant un progrès (répondant n° 18), tandis qu'un autre estime qu'un système de plafond et d'échange de droits devrait être mis en place pour les NO_x (répondant n° 11).

Voici des exemples de craintes exprimées par certains répondants quant à l'échange des droits d'émission et à la mise en réserve des droits ainsi crédités.

- L'échange des droits d'émission peut être à l'origine de problèmes de pollution atmosphérique localisée qui dégradent l'environnement et nuisent à la santé humaine dans certaines collectivités en créant des zones de forte pollution et en accentuant les disparités régionales en matière de santé environnementale (répondant n° 21).
- La mise en réserve de droits d'émission de SO₂ au cours d'une année suivie de l'émission de ces polluants pendant les années subséquentes est incompatible avec le but général de réduction des émissions et nuit au rétablissement des écosystèmes (répondants n°s 29 et 35).
- La mise en réserve des droits d'émission pourrait conduire à une surestimation des effets saisonniers des pluies acides sur l'écosystème, et à la sous-estimation de ces effets pendant les années où ces droits sont utilisés pour diminuer les restrictions sur les émissions (répondant n° 37).
- On ne peut évaluer l'importance des droits d'émission mis en réserve en consultant le rapport; l'impact global sur l'écosystème est donc incertain (répondant n° 37).

Selon un répondant, il serait utile pour le lecteur peu familier avec les programmes de plafonnement et d'échange de droits que le rapport d'étape indique en quoi consistent ces programmes, comment ils fonctionnent et s'ils sont efficaces. On devrait aussi mettre en place un programme d'éducation publique pour renseigner les Canadiens sur ce régime d'échange de droits d'émission, surtout s'il devient une initiative réglementaire gouvernementale (répondant n° 29).

Les questions et commentaires ci-dessous portent sur les données et les renseignements fournis dans la section du rapport consacrée à l'Annexe sur les pluies acides.

- Concernant les oxydes d'azote, il est indiqué dans le rapport que « le Canada dispose d'un plan d'action ambitieux qui vise la source la plus importante d'émissions de NO_x, soit les véhicules et les carburants ». Pourtant, le rapport contient peu de données pour étayer cette affirmation. Comment peut-on affirmer que le plan d'action du Canada est vraiment ambitieux? (répondant n° 23)
- Dans la figure 1, les données sur les émissions canadiennes de SO₂ s'arrêtent à l'année 2001; pourtant, les données américaines correspondantes vont jusqu'en 2003. Qu'est-ce qui explique cette différence? (répondant n° 23)
- Les données sur les émissions de NO_x produites par les centrales ontariennes ne sont peut-être que des données préliminaires (répondant n° 33).
- À la page 3 du rapport, il est indiqué que le Canada dispose de « divers moyens de lutte contre les émissions ». Quels sont ces moyens? (répondant n° 22)

- Presque toutes les données sur les émissions ne sont que des estimations; pourtant, aucun élément ne nous renseigne sur le degré d'incertitude correspondant. Les rapports futurs devraient indiquer le degré de précision de ces quantités estimatives (répondant n° 10).

Le Rapport sur la surveillance de la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick pour l'année 2003, qui a été publié en février 2005, indique que les niveaux de smog enregistrés en 2003 dans l'ensemble de la province étaient semblables à ceux mesurés en 1980, qu'ils sont restés inchangés ou ont augmenté à Saint John, et que la réduction des pluies acides enregistrée au Nouveau-Brunswick entre 1989 et 1995 semble avoir cessé. Il faudra prendre des mesures pour garantir une diminution continue d'année en année. Il faudra également financer davantage les partenariats et les projets de démonstration pour trouver d'autres sources d'énergie renouvelable (répondant n° 29).

Selon un répondant, le rapport d'étape 2004 accorde beaucoup plus d'importance aux émissions d'oxydes d'azote et de soufre de sources fixes qu'à celles de sources mobiles. Pour bien cerner le problème, il faut prendre en considération les résultats combinés (répondant n° 37). Selon le rapport, les émissions de NO_x produites par les centrales américaines ont diminué entre 1990 et 2003, mais aucune analyse des tendances générales dans les émissions de NO_x de toutes les sources au Canada et aux États-Unis n'est fournie (répondant n° 29).

Surveillance des émissions

Certains répondants estiment que les activités de surveillance et de production de rapports sont essentielles pour fournir la rétroaction nécessaire afin de déterminer si les programmes de réduction des émissions produisent les résultats escomptés. De fait, on devrait renforcer les programmes américaines comme le Clean Air Status and Trends Network (CASTNET), le National Atmospheric Deposition Program (NADP) et le Temporally Integrated Monitoring of Ecosystems/Long-Term Monitoring (TIME/LTM) et augmenter leurs budgets dans les prochaines années au lieu d'envisager des compressions comme cela a été le cas. L'utilisation des systèmes de surveillance continue des émissions (SSCE) est capitale pour la collecte de données et l'extrapolation de l'information aux fins de la prise de décisions stratégiques futures (répondant n° 31).

Il est également nécessaire de mettre en œuvre des programmes de surveillance des paramètres chimiques de l'eau dans les zones polluées et de mener des études sur le rétablissement de l'intégrité biologique. De l'avis d'un répondant, même si l'on possède beaucoup de données sur les changements qui surviennent dans les plans d'eau (pH, potentiel de neutralisation de l'acide, etc.), il reste encore beaucoup à apprendre sur le rétablissement des espèces végétales et animales. Il est essentiel de financer des recherches plus poussées si l'on veut déterminer l'efficacité des programmes et des mesures qui seront prises dans l'avenir pour réduire les concentrations de soufre, d'azote et de mercure (répondant n° 31).

Surveillance, modélisation, cartes et tendances des dépôts acides

Selon un répondant, les données sur Terre-Neuve-et-Labrador contenues dans le rapport d'étape sont fragmentaires et, contrairement aux données provinciales de surveillance, elles ne montrent pas que les dépôts acides constituent toujours un problème dans la région (répondant n° 2).

On considère que la réduction des émissions de SO_2 et de NO_x ainsi que des dépôts acides a été satisfaisante, mais les émissions de SO_2 se sont stabilisées en grande depuis 1995, maintenant les

concentrations de dépôts humides de sulfates et de nitrates à des niveaux élevés en 2002 dans certaines régions. Mais il est déconcertant de constater que les cartes ne présentent aucune donnée pour certaines des zones les plus sensibles du Canada, comme les lacs Muskoka et le nord du Bouclier canadien (répondant n° 4).

Concernant la surveillance des émissions, un répondant pense qu'il faudrait présenter les données canadiennes et américaines sous le même format pour en faciliter la comparaison et l'uniformisation. Même si les dépôts acides ont diminué, sans doute sous l'effet de la diminution des émissions produites par les centrales, on ne sait pas bien si les cartes des dépôts acides montrent des réductions proportionnelles à celles des émissions (répondant n° 37).

Selon un répondant, la méthode qui consiste à estimer les émissions provenant de toutes les sources visées par les programmes (SVP) au cours d'une année donnée et à dégager des tendances dans le temps ne tient pas compte des différences majeures qui caractérisent les sources passées et nouvelles. Il conviendrait également de déterminer si les réductions d'émissions sont dues principalement à une meilleure performance des sources classiques ou à une meilleure performance (comparative) des nouvelles sources (répondant n° 10).

Prévention de la détérioration de la qualité de l'air et protection de la visibilité

Des répondants ont mentionné que le Canada axe maintenant ses efforts sur l'élaboration de politiques d'amélioration continue (AC) et la protection des régions non polluées (PRNP) (répondants n°s 8, 19). Ces mesures ont pour but d'atteindre les objectifs visés par le programme américain de prévention de toute détérioration importante de la qualité de l'air (Prevention of Significant Deterioration Program) et le programme régional sur la brume sèche (Regional Haze Program). Une organisation ayant contribué aux initiatives canadiennes estime qu'elles aideront à assainir l'air dans les deux pays, notamment dans la région transfrontalière (répondant n° 19). Cet effort de lutte contre les sources d'émissions nouvelles et existantes facilitera l'atteinte des objectifs à long terme d'amélioration de la visibilité (répondant n° 8).

Selon une association, le Canada devrait avoir un programme de surveillance de la visibilité. Cette association est d'avis que son principal intérêt réside dans le programme de protection des régions non polluées, qui englobe la visibilité, les dépôts acides, le smog (rapports sur la qualité de l'air, l'ozone et les fines particules) et les effets sur la santé humaine et la végétation. Elle s'inquiète de la dégradation locale de la qualité de l'air due au transport de polluants produits dans des régions plus peuplées et développées du sud de l'Ontario ainsi que du centre et de l'est des États-Unis (répondant n° 35).

Un répondant a mentionné que, dans le rapport d'étape 2004, il est indiqué que le Canada a recours à l'amélioration continue (AC) pour prévenir la détérioration de la qualité de l'air et lutter contre les polluants à l'origine d'une dégradation de la visibilité, et que l'AC s'applique aux « régions où les concentrations de polluants dans l'air ambiant sont inférieures aux normes en vigueur, mais néanmoins supérieures aux niveaux correspondant à des effets observables sur la santé ». Il conviendrait que le rapport donne plus de précision sur les mesures de prévention et d'atténuation prévues qui assureraient une amélioration continue (répondant n° 22).

Comme l'indique le rapport d'étape, le programme régional sur la brume sèche des États-Unis exige que les États élaborent des plans pour améliorer la visibilité dans les zones de catégorie I dans le but

de rétablir les conditions de visibilité naturelle dans une soixantaine d'années. Selon un répondant, l'échéancier devrait être considérablement devancé, car les dates butoirs trop éloignées sont incompatibles avec les attentes du public et ne tiennent pas compte adéquatement des impacts sur la santé humaine (morbidité et mortalité) (répondants n^{os} 22 et 29).

Un répondant s'est dit découragé de lire que « d'après les données du réseau IMPROVE (Interagency Monitoring of Protected Visual Environments), la visibilité a peu varié au cours de la dernière décennie » et que « la visibilité générale dans l'Est est encore considérablement réduite dans les parcs nationaux et les réserves naturelles, en particulier les jours les plus brumeux ». Les deux gouvernements fédéraux et toutes les instances touchées devraient accélérer la mise en œuvre de plans de réduction des émissions (répondant n^o 29).

Consultation et notification de la pollution atmosphérique transfrontalière importante

Certains considèrent que le processus de consultation et de notification relatif aux sources de pollution atmosphérique transfrontalière a été appliqué au cours de la dernière année, lors de la délivrance d'un permis à une installation de cokéfaction. Les problèmes concernant le mode de notification et les personnes responsables de la notification ont été réglés, et les notifications futures seront faites plus rapidement (répondant n^o 8).

Des répondants ont commenté la mention relative aux émissions de l'usine d'Aciers Algoma dans le rapport d'étape, et les craintes toujours présentes des citoyens du Michigan. Il aurait été souhaitable d'expliquer ces craintes et les mesures prises pour les atténuer dans le contexte transfrontalier (répondants n^{os} 22 et 29).

Annexe sur l'ozone

L'Annexe sur l'ozone a été commentée plus que toute autre section du rapport d'étape 2004. Les commentaires sont positifs (progrès réalisés) ou critiques (plans d'action et déclarations exagérément optimistes concernant l'atteinte des objectifs dans l'avenir). Ils sont regroupés pour chaque rubrique du rapport d'étape.

Progrès réalisés en vertu de l'Annexe sur l'ozone

Bien que des répondants se disent satisfaits des progrès réalisés au chapitre de la réduction des NO_x et des COV, qui sont des précurseurs de l'ozone, beaucoup estiment que les concentrations d'ozone sont encore inacceptables (pages 21 et 22), et les tendances composites des concentrations maximales sur huit heures ont même augmenté en 2002. Il conviendrait d'analyser plus en détail les raisons pour lesquelles les concentrations d'ozone n'ont pas diminué parallèlement à celle des précurseurs de l'ozone, surtout que le réchauffement climatique pourrait exacerber le problème dans l'avenir. Le resserrement des normes CAFE (Corporate Average Fuel Economy) pour les véhicules pourrait aider à lutter plus efficacement contre les émissions tenaces (répondant n° 4).

Un répondant a fait remarquer que, aux termes de la partie I de l'Annexe sur l'ozone, l'objectif de l'Annexe est d'aider « les deux pays à atteindre, au fil du temps, leurs objectifs respectifs en matière de qualité de l'air et à protéger la santé et l'environnement » et que les concentrations d'ozone dans l'atmosphère ne doivent pas dépasser le standard pancanadien relatif à l'ozone ni les normes nationales de qualité de l'air ambiant pour l'ozone des États-Unis. Le rapport d'étape ne contient aucune statistique précise sur les progrès réalisés dans la poursuite de cet objectif, et on ne peut évaluer si les engagements pris en matière de réduction des émissions permettent d'assainir l'air. Il serait plus facile de déterminer les effets positifs sur la santé si l'on avait une image claire des réductions des concentrations de polluants dans l'air ambiant, alors que « l'inventaire » des initiatives de réductions d'émissions en l'absence d'une bonne analyse des avantages nets est beaucoup moins utile à cette fin (répondant n° 26).

Un répondant s'inquiète de l'absence d'analyse critique des mesures prises par les gouvernements pour atteindre les objectifs de l'Accord. La crédibilité du rapport serait entachée par des déclarations telles que « le Canada remplira sa promesse de plafonner les émissions de NO_x des grandes centrales à combustible fossile dans les parties ontarienne et québécoise de la ZGEP à 39 kt et 5 kt, respectivement » (répondant n° 17). Un autre répondant estime que maintes données de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) ne sont pas vérifiées et ne sont pas suffisamment exactes pour appuyer les déclarations catégoriques faites dans le rapport d'étape (répondant n° 35).

Selon un répondant, comme le rapport ne présente que les tendances moyennes générales, il omet d'examiner des variations locales importantes. Par exemple, il y est mentionné que « les courbes de l'ozone sont presque planes pour la période, mais elles sont beaucoup plus complexes au niveau régional »; il serait utile d'examiner les tendances à l'échelle régionale, comme dans les grandes régions métropolitaines. En plus des moyennes annuelles, des données plus précises sur la fréquence et l'ampleur des épisodes de pollution importante seraient des indicateurs utiles des impacts potentiels sur la santé (répondant n° 25). Dans le prochain rapport d'étape, il conviendrait d'examiner les concentrations d'ozone pendant toute l'année et non seulement au cours de la « saison de surveillance de l'ozone » (répondant n° 18).

Certains considèrent que la section consacrée à l'Annexe sur l'ozone utilise une formulation floue pour présenter les mesures et les plans d'action, qu'il n'y a aucun moyen d'évaluer l'efficacité ou la réussite des programmes et que la rhétorique employée porte à confusion. Par exemple, on y lit que « Environnement Canada s'apprête à proposer un règlement », « cette directive fournira des recommandations nationales », « le Canada compte surveiller l'adoption de ces critères par le marché » ou « la possibilité de publier une directive finale sera examinée » (répondant n° 35). Le rapport d'étape ne fournit pas un tableau clair des progrès actuels, de la façon dont les fonds alloués ont été investis et de ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs de l'Accord (répondant n° 23).

De l'avis de certains, l'analyse présentée dans le rapport est superficielle et ne fait que mentionner l'atteinte des objectifs, mais les faits prouvent que le nombre de jours de smog est à la hausse; il faut que les rapports présentent des données plus crédibles par rapport aux tendances observées dans la réalité (réunions de consultation tenues à Ottawa et à Toronto).

Selon un répondant, la mise en œuvre par les États-Unis de la phase 2 du programme de réduction du transport des émissions de NO_x (SIP Call, NO_x Finding of Significant Contribution and Rulemaking for Certain States in the Ozone Transport Assessment Group Region for Purposes of Reducing Regional Transport of Ozone) a permis de réduire notablement les concentrations de NO_x dans la région des Grands Lacs. Des efforts considérables sont déployés pour évaluer les autres moyens de réduire les émissions de COV et de NO_x afin de satisfaire aux nouvelles normes pour l'ozone à la grandeur de la région. L'absence de consignation précise des émissions de NO_x au Canada freine l'établissement d'un inventaire complet aux fins de l'évaluation des concentrations régionales d'ozone et de particules fines (répondant n° 8).

Le Canada n'a pas adopté de nouvelles normes pour l'ozone et les particules fines (PM_{2,5}) dans l'air ambiant qui soient compatibles avec celles des États-Unis, mais l'élargissement des exigences en matière de déclaration des émissions au Canada, qui porteront sur les précurseurs de l'ozone et les particules fines, devrait étayer les efforts en vue d'élaborer des plans pour satisfaire aux nouvelles normes de qualité de l'air ambiant (répondant n° 8).

Comme il est indiqué dans le rapport d'étape, le Canada « prend les mesures nécessaires pour honorer les engagements qu'il a contractés relativement aux véhicules, aux moteurs et aux carburants » afin de réduire les concentrations d'ozone troposphérique. Ces mesures sont considérées par certains comme étant positives (répondants n°s 13 et 29), mais d'autres font remarquer que les émissions de NO_x de sources fixes dépassent encore les niveaux cibles et que le rapport d'étape fait état des taux élevés d'ozone en 2002 comparativement à une moyenne pluriannuelle reflétant les émissions et les conditions météorologiques de 2002 (répondant n° 29). Il est urgent d'adopter une stratégie musclée de réduction des NO_x et des COV afin d'endiguer le smog et d'atténuer ses effets nocifs sur la santé des Canadiens et des Américains (répondants n°s 13 et 29). L'ozone troposphérique, même à un niveau conforme aux objectifs nationaux de qualité de l'air, n'est pas sans danger pour la santé. Cette conclusion a été signalée à la réunion de consultation nationale multipartite sur l'ozone et les particules, lorsque la première Annexe sur l'ozone a été élaborée il y a plusieurs années. On a réussi à réduire les concentrations de certains polluants, mais ces réductions ne sont pas suffisantes pour protéger la santé publique (répondant n° 29).

Des répondants ont affirmé que le smog et les changements climatiques ne sont pas des problèmes distincts, car une grande partie des polluants précurseurs du smog et susceptibles de causer de graves problèmes cardiaques et respiratoires au Canada sont émis par les mêmes tuyaux d'échappement et cheminées industrielles sous forme de gaz à effet de serre que le Protocole de Kyoto vise à diminuer. L'engagement du Canada envers le Protocole présente une occasion de réduire grandement le smog

et d'assainir l'air. L'achat de droits d'émission de pays étrangers en vue de combler notre manque à gagner dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une approche à courte vue qui ne favorise pas l'atteinte des buts à long terme énoncés dans le Protocole. Les mesures visant à contrer les changements climatiques dans le cadre du Protocole produiront des avantages additionnels en améliorant la qualité de l'air à l'échelle locale et régionale, mais on peut et on doit faire plus. Le Canada doit réduire la pollution atmosphérique à des niveaux non dangereux et limiter ses émissions de gaz à effet de serre pour freiner les changements climatiques; il doit aussi adopter une stratégie de lutte contre les changements climatiques qui respecte les engagements internationaux du Canada tout en maximisant les avantages connexes d'un air pur et le potentiel de réduction du smog lié à toute initiative de réduction des gaz à effet de serre (répondant n° 13).

Pour réduire substantiellement les concentrations ambiantes de PM_{10} (et des particules respirables) et d'ozone à Hamilton (Ontario), il est indispensable, selon un répondant, de réduire considérablement les émissions de précurseurs des sources amont situées aux États-Unis. D'après une étude d'attribution des sources menée en 1997, le transport à grande distance est responsable d'environ 70 % des concentrations ambiantes de PM_{10} mesurées dans des secteurs résidentiels de Hamilton, et d'environ 40 % des concentrations de PM_{10} mesurées à l'extrémité nord de la ville, un quartier industrialisé. La modélisation de l'ozone effectuée pour le Comité de la qualité de l'air donne à penser que les sources américaines seraient grandement responsables des concentrations d'oxydes d'azote (NO_x) et d'ozone troposphérique mesurées dans l'air ambiant dans le sud de l'Ontario. Le rapport d'étape indique que le sud de l'Ontario se trouve dans la région canadienne qui affiche les plus fortes concentrations d'ozone troposphérique et de particules respirables ($PM_{2.5}$) dans l'air ambiant. Les centrales au charbon des États-Unis sont à l'origine de 67 % des émissions de SO_2 de ce pays, et de 22 % des émissions de NO_x . Beaucoup des principales sources de SO_2 et de NO_x sont situées en amont du sud de l'Ontario (répondant n° 16).

Dans le rapport d'étape, il est indiqué que le règlement interétats sur l'assainissement de l'air (Clean Air Interstate Rule, ou CAIR) proposé par l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA) en janvier 2004 pourrait permettre de réduire considérablement les émissions de SO_2 des centrales de 29 États d'ici 2015. Mais un répondant cite un rapport indiquant que, malgré la réduction de 10 % et de 29 % respectivement des émissions de SO_2 et de NO_x de toutes les centrales américaines entre 1995 et 2003, les émissions atmosphériques de SO_2 et de NO_x des centrales au charbon les plus polluantes ont augmenté respectivement de 54 % et de 38 %. Les données présentées dans ce rapport confirment que les États ayant enregistré les plus fortes augmentations des émissions issues des centrales au charbon au cours de la dernière décennie sont situés en amont du sud de l'Ontario, comme l'Ohio et l'Indiana (répondant n° 16).

Selon certains commentaires recueillis, ces résultats confirment la nécessité d'agir sur deux plans : la réduction substantielle des émissions de SO_2 et de NO_x produites par les centrales américaines alimentées au charbon et l'application de dispositions réglementaires assurant des réductions d'émissions par toutes les centrales au charbon. Le Comité de la qualité de l'air devrait décrire les améliorations de la qualité de l'air susceptibles de découler de l'application par le Canada des nouvelles dispositions du *New Source Review* aux centrales au charbon qui ont été agrandies ou modernisées dans le bassin atmosphérique de la ZGEP. Certains souhaitent aussi que le Comité compare les applications du règlement CAIR, du projet de loi *Clear Skies* et de l'actuelle *Clean Air Act* sous l'angle de leurs impacts potentiels sur la qualité de l'air dans le sud de l'Ontario (répondant n° 16).

Une association a indiqué que dans ses commentaires sur le rapport d'étape 2002, elle affirmait que le programme d'échange de droits d'émission de l'Ontario embrouille la question de l'atteinte des engagements de la province relativement à l'Annexe sur l'ozone. Le plafond d'émissions de NO_x du

secteur de l'électricité indiqué dans l'Annexe (39 kt en 2007) est un objectif difficile à atteindre et ne peut être obtenu par l'échange de droits d'émission. Selon l'inventaire le plus récent des émissions ontariennes dans la ZGEP, 74,2 kt de NO_x ont été produites. Nonobstant la promesse de l'Ontario d'abandonner graduellement ses centrales au charbon d'ici la fin de 2007, il est essentiel que la province élabore un plan précisant comment elle entend abaisser ses émissions à 35 kt et respecter ses engagements en regard de l'Annexe (répondant n° 26).

Un répondant a souligné que le programme d'échange de droits d'émission de l'Ontario est en expansion. Conformément au plan de réduction des émissions de l'industrie, un plus grand nombre de secteurs devront plafonner leurs émissions, mais ces plafonds varient beaucoup d'un secteur à l'autre. En plus des échanges de droits, les secteurs ayant des plafonds d'émission pourront acheter des crédits de réduction des émissions (CRE) des États-Unis et du Canada qui s'appliqueront à leur plafond. Comme ces CRE n'engendrent pas de véritables réductions d'émissions, il est difficile de brosser un tableau clair de la situation. Certaines réductions dont l'Ontario se targue dans le rapport d'étape 2004 peuvent résulter de l'achat de droits d'émission et non pas de véritables réductions d'émissions (répondant n° 26).

La section du rapport d'étape sur les « Mesures de réduction des émissions de NO_x et de COV permettant de respecter la norme pancanadienne relative à l'ozone » donne à penser qu'on satisfera à la norme (standard) en prenant (d'ici 2005) des mesures visant à réduire les émissions de NO_x des principaux secteurs industriels. En Ontario, qu'un répondant décrit comme étant la plus importante région transfrontalière du Canada en regard de l'Accord sur la qualité de l'air, cinq de ces secteurs industriels n'auront qu'à réduire leurs émissions de NO_x de 1 % par rapport aux niveaux actuels d'ici 2010-2014. Un répondant considère que présentement, l'Ontario n'est pas en bonne voie de satisfaire au standard relatif à l'ozone d'ici la date butoir de 2010 (répondant n° 26).

Sous la rubrique « Sources fixes de NO_x », un répondant se dit déconcerté de lire que « les émissions des centrales situées dans la ZGEP de l'Ontario s'élevaient environ à 78 kt en 1990 et à 79 kt en 2002 », mais le rapport ajoute que « des réductions sont prévues d'ici 2007 ». La décision de l'Ontario d'interdire l'utilisation du charbon dans ces grandes centrales est considérée comme une bonne nouvelle, et la province a été félicitée pour sa décision d'abandonner les centrales alimentées au charbon au profit d'installations de cogénération utilisant des sources de combustible moins polluantes, comme le gaz naturel. Selon un répondant, la situation au Québec n'est guère encourageante, car les émissions de NO_x (comme le NO₂) produites par les centrales dépassent le plafond de 5 kilotonnes (données préliminaires de 2003) (répondant n° 29).

À la rubrique « Mesures de réduction des COV », il est indiqué que la réduction des émissions de tétrachloroéthylène permettra d'importantes réductions des émissions de COV à la suite de la nouvelle réglementation sur les installations de nettoyage à sec. En 1996, l'EPA a exclu le tétrachloroéthylène de la définition des COV en se fondant sur la faible réactivité photochimique du produit. À la lumière de cette décision, certains pensent que les réductions escomptées des émissions de tétrachloroéthylène ne doivent pas figurées dans la liste des efforts visant à réduire les émissions de COV dans le cadre de l'Annexe sur l'ozone de l'Accord sur la qualité de l'air (répondant n° 27).

Sous la même rubrique, la réglementation concernant le nettoyage à sec et les solvants de dégraissage est considérée comme une mesure positive mais « une goutte d'eau dans l'océan » par rapport aux émissions fugitives (les émissions non captées par un système antipollution, qui sont souvent dues à des fuites de l'équipement et à l'évaporation) de COV des 19 raffineries de pétrole du Canada. L'initiative parrainée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) dans le Cadre national pour la réduction des émissions des raffineries de pétrole (CNRERP) est digne de mention : le processus est unique et efficace et permettra de réduire les émissions jusqu'à 50 % d'ici les dix

prochaines années. Les codes de pratique et les lignes directrices du CCME relatives à la réduction des COV devraient être mentionnés puisqu'ils permettront de réduire davantage les émissions de COV dans cette industrie. Le rapport devrait inclure également une section sur les changements réglementaires en cours ou déjà apportés (répondant n° 29).

De l'avis de certains, la discussion sur les programmes d'échanges de droits d'émissions et de plafonds d'émission soulève plusieurs questions qui demeurent sans réponses. On se demande notamment si les échanges de droits d'émission proposés mèneront concrètement à une diminution de la formation d'ozone, et si les politiques d'échange de droits et de plafonds déboucheront sur une réduction nette des concentrations d'ozone troposphérique ou sur l'exportation de la pollution vers les autres États américains qui ne sont pas parties au programme. Le rapport d'étape mentionne le rôle des conditions atmosphériques dans les concentrations d'ozone troposphérique et de PM_{10} , et l'on ne saurait trop insister sur ce point. Ainsi, les modèles scientifiques régionaux de la composition de l'atmosphère qui intègrent les variations à court terme dues aux conditions météorologiques constituent un outil essentiel pour évaluer les changements probables des concentrations de polluants résultant de fluctuations des émissions (répondant n° 37).

En commentant la section sur les « Sources fixes de NO_x », une organisation constate que les NO_x émis par les centrales de l'Ontario n'ont pratiquement pas changé depuis 1990. Elle a attribué cette situation à l'incertitude politique et considère qu'en raison de la nature turbulente du secteur de l'électricité dans la province, il n'y a pas eu suffisamment d'investissements dans les centrales alimentées au charbon, d'où une augmentation des émissions. L'organisation estime que ce n'est pas compatible avec le but de l'Accord sur la qualité de l'air, qui est de maintenir un équilibre entre une économie forte et un environnement sain. Elle ajoute qu'il y a 55 millions d'automobiles en amont de l'Ontario et que, par conséquent, on doit avoir des programmes permettant d'atteindre de meilleurs résultats pour le coût de mise en œuvre par unité, plutôt que de fermer les centrales au charbon de l'Ontario dont les émissions de substances à l'origine des pluies acides pourraient être presque totalement éliminées avec une technologie antipollution comparativement peu coûteuse (répondant n° 36).

Malgré les efforts du Canada, les parties sud et ouest du Nouveau-Brunswick sont encore aux prises avec de graves problèmes de smog et de concentrations élevées d'ozone troposphérique; de fait, jusqu'à 70 % des concentrations d'ozone et des niveaux de smog enregistrés dans la région sont attribuables au transport à grande distance des polluants depuis le corridor Boston-Washington. Les efforts locaux de réduction des émissions de composés précurseurs (COV et NO_x) n'atténuent pas beaucoup le problème, car les émissions sont encore trop élevées dans le nord-est des États-Unis, d'où elles dérivent vers le nord et élèvent les concentrations d'ozone en été, par temps chaud et ensoleillé. Récemment, Toronto a connu trois jours avec avis de smog d'hiver. Ce problème épineux touche des millions de gens. C'est pourquoi il est difficile de reconnaître les progrès cités dans certaines sections du rapport d'étape (répondant n° 29).

Certains répondants estiment que l'information sur les États-Unis présentée dans le rapport est dépassée. L'EPA a désigné 126 secteurs qui ne satisferaient pas à la norme pour l'ozone sur huit heures. Il faut une volonté politique pour s'attaquer à ce problème majeur de santé publique avec toute la vigueur nécessaire. Les citoyens ne sont pas protégés suffisamment, malgré les progrès dont il est fait mention dans le rapport. Il reste encore beaucoup à faire (répondant n° 29).

Le rapport d'étape cite le règlement *Clean Air Interstate Rule*, qui couvrirait 29 États et le district de Columbia. Aux termes de ce règlement, le programme proposé de plafond et d'échange de crédits, s'il est adopté par les États, permettrait de réduire annuellement les émissions de SO_2 des centrales électriques d'environ 3,6 millions de tonnes d'ici 2010, avec des réductions atteignant en

bout de ligne plus de 5 millions de tonnes par année. Selon un répondant, le rapport devrait être plus précis et indiquer que les propositions non adoptées ne sont pas des indications de progrès réels (répondant n° 29).

Mesures prévues de contrôles additionnels et réductions indicatives

Selon un répondant, le rapport d'étape aurait dû inclure un examen de l'impact éventuel de la loi *Clear Skies* proposée par les États-Unis sur les engagements pris en regard de l'Accord sur la qualité de l'air et dans la poursuite des buts généraux de l'Accord en matière de santé et d'environnement. Il faudrait examiner cette question dans les futurs rapports (répondant n° 25).

Un autre répondant souligne un passage du rapport d'étape indiquant que l'Ontario « s'est engagée à réduire les émissions de NO_x et de COV de 45 % d'ici 2015 par rapport aux niveaux de 1990 ». Bien que cette promesse soit aussi un élément clé des engagements pris par la province envers les standards pancanadiens, l'atteinte de cette cible ne semble pas exécutoire. On ignore aussi si ce plan d'action existe toujours, car ni le comité opérationnel du Plan de lutte contre le smog, ni le comité directeur ne se sont réunis depuis plusieurs années. Malgré l'engagement ministériel à long terme d'atteindre cette cible en 2010, aucune politique ne vient l'étayer (répondant n° 26).

Selon certains commentaires, l'analyse quantitative des réductions d'émissions globales escomptées grâce aux mesures prévues dans l'Accord sur la qualité de l'air revêt une grande importance; il faut donc décrire les moyens permettant d'obtenir ces réductions générales signalées, indiquer les réductions propres à chaque secteur, et définir les mesures prises pour évaluer l'atteinte de ces réductions. Le fait que les réductions d'émissions estimatives qui seraient attribuables à l'Annexe sur l'ozone ont changé depuis 2000, mais non les mesures proprement dites, porte à confusion. Pour brosser un tableau plus net de la situation, il est proposé que ces cibles de réduction soient spécifiées dans le texte même de l'Accord et détaillées dans les rapports d'étape. Ces dispositions doivent également faire partie des futures annexes proposées, comme l'annexe sur les particules. On pourrait ainsi mieux évaluer les progrès et les impacts généraux (répondant n° 26).

Le rapport d'étape montre des réductions importantes des émissions de NO_x grâce au SIP Call sur les NO_x (une mesure prise en 1998 par l'Environmental Protection Agency des États-Unis afin d'établir des exigences de réduction des émissions de NO_x pour certains États) qui restera probablement inchangé à la suite de toute nouvelle mesure législative des États-Unis, mais on ne sait pas si d'autres parties de l'Accord seront modifiées. Des craintes ont été exprimées selon lesquelles le projet de loi S. 131, couramment appelé *The Clear Skies Act of 2005*, remplacera des parties du *Clean Air Act*, notamment les Titres I et IV, ce qui pourrait avoir une incidence majeure sur le flux transfrontalier de polluants. Certains pensent que ce n'est qu'une initiative américaine parmi tant d'autres qui risque d'influer sur l'atteinte des buts de l'Accord sur la qualité de l'air et qu'il faudrait se pencher davantage sur la question (répondant n° 26).

Dans le rapport d'étape, il est indiqué que dès 2005, toutes les instances canadiennes publieront leur plan de mise en œuvre décrivant les mesures qu'elles prendront pour satisfaire au standard pancanadien. Un répondant se dit encouragé d'apprendre que l'Ontario continue de progresser dans le respect de ses engagements aux termes de l'Annexe sur l'ozone, mais déçu de lire que deux gouvernements seulement (l'Ontario et le Québec) ont fixé des objectifs de réduction propres à des secteurs précis. Il aurait été utile que le rapport indique les progrès accomplis par toutes les instances, même si aucun progrès n'a été réalisé (répondant n° 29).

Rapport sur les émissions de la ZGEP

Les commentaires sur cette section étaient mitigés. Le concept d'une zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP) est considéré comme étant utile, mais l'exactitude et la fiabilité des données présentées dans le rapport sont mises en doute (répondant n° 14). Un répondant signale que les données de l'inventaire national des émissions (NEI) des États-Unis pour 2002 sont tirées d'une version préliminaire du NEI de 2002 (répondant no 27). Un autre fait remarquer que le rapport d'étape indique qu'il s'agit de données préliminaires et fragmentaires (répondant n° 18).

Un répondant estime que le temps est venu d'adopter une approche plus prescriptive au lieu de miser sur les actions volontaires. Il considère que les accords volontaires ne sont pas efficaces pour réduire la pollution atmosphérique issue des grandes sources industrielles. Il souligne les efforts de l'Ontario, avec sa Patrouille anti-smog, et laisse entendre qu'il faudrait mettre en place un programme similaire au Nouveau-Brunswick. Il ajoute que le rapport d'étape aurait dû présenter les programmes et initiatives analogues mis en oeuvre aux États-Unis, et indiquer s'ils ont été efficaces (répondant n° 29).

Données sur la qualité de l'air provenant de tous les appareils de mesure pertinents situés dans un rayon de 500 km de la frontière Canada-États-Unis

La formation et le transport à grande distance de l'ozone sont des processus complexes. Le rapport signale que les quatrièmes concentrations journalières d'ozone les plus élevées, mesurées sur huit heures dans un rayon de 500 km de la frontière canado-américaine, ont affiché une tendance à la hausse tant au Canada qu'aux États-Unis. Selon un répondant, cette situation expliquerait peut-être pourquoi les concentrations d'ozone dans l'Atlantique Nord n'ont cessé d'augmenter au cours de la même période. Il serait intéressant de procéder à une analyse de synthèse de ces données (répondant n° 3).

En ce qui concerne les mesures de lutte contre l'ozone, l'approche canadienne semble beaucoup moins énergique que celle des États-Unis, et l'on devrait resserrer les exigences parce que les codes de pratique et les lignes directrices n'exigent aucun engagement ferme pour leur acceptation. Un répondant considère que les standards pancanadiens sont mal nommés puisque le Québec n'est pas partie à ce processus et qu'il ne s'agit pas de véritables normes, les normes ayant habituellement des conséquences. Des inquiétudes ont été exprimées selon lesquelles tous les comités multipartites ont été dissous avant le 31 mars 2005; donc, il n'y a pas d'engagement véritable à collaborer avec les divers intervenants (répondant n° 14).

Un répondant s'est demandé pourquoi la figure 19 présente des données pour le Canada et les États-Unis sur des graphiques différents, alors que les figures 17 et 18 utilisent les mêmes graphiques pour illustrer ces données (répondant n° 14).

Résumé de la réunion d'évaluation de l'Annexe sur l'ozone

Un répondant s'est dit découragé d'apprendre que « dans un rayon de 500 km de la frontière Canada-États-Unis, des concentrations élevées d'ozone ont été enregistrées en 2002 par rapport à une moyenne pluriannuelle, reflétant les émissions et les conditions météorologiques de cette année-là » (répondant n° 29). D'autres considèrent que cette situation tend à corroborer l'idée que les limites de contrôle actuelles ne semblent pas adéquates et qu'il faut faire plus pour protéger la santé publique (répondants nos 4, 11, 13, 18, 26 et 35).

Il est indiqué dans le rapport d'étape qu'à la réunion d'évaluation de l'Annexe sur l'ozone tenue à Québec, « les participants ont décrit les efforts soutenus déployés pour assurer le suivi des effets de la pollution sur la santé et l'environnement ». Un répondant en a des souvenirs différents et s'est dit préoccupé de l'absence de suivi sur les effets sanitaires, ajoutant qu'il est essentiel de faire rapport sur les progrès réels, qu'il faut investir davantage de ressources gouvernementales pour faciliter ce suivi, et que d'autres participants ont exprimé ces inquiétudes à la réunion (répondant n° 26). À la réunion d'évaluation de Québec, on a présenté beaucoup plus d'informations au sujet des effets sur la santé, et le rapport d'étape aurait dû résumer les principaux points abordés. Les rapports et exposés présentés par des responsables de services de santé et d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) auraient dû être cités, ou faire l'objet de renvois (répondant n° 29).

Efforts connexes visant la qualité de l'air

La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a été perçue comme étant l'une des structures juridictionnelles les plus impressionnantes de l'Amérique du Nord, tant parce qu'il s'agit d'une organisation politique unique que pour ses résultats concrets. Certains estiment que la section 2 du rapport d'étape ne rend pas justice à cette organisation. Il n'y est guère mention des divers accords et engagements publics que ces gouverneurs et premiers ministres ont conclus afin de réduire les émissions en établissant des plafonds et des cibles de réduction des émissions pour un certain nombre de polluants. Ce modèle devrait être suivi par les premiers ministres des provinces de l'Ouest canadien et par les gouverneurs des États de l'Ouest américain en vue de collaborer à résoudre les problèmes de qualité de l'air dans ces régions (répondant n° 29).

Coopération et recherches scientifiques et techniques

Enjeux scientifiques généraux

Les Parties à l'Accord sur la qualité de l'air ont été encouragées à miser davantage sur les modèles de transport régionaux destinés à la recherche en vue de comprendre les processus en cours dans la région transfrontalière, l'impact du transport à grande distance sur les épisodes locaux de pollution, et les résultats éventuels des diverses stratégies de lutte (répondant n° 37).

Selon un répondant, des résultats d'études montrent qu'un nombre considérable de scientifiques estiment que les cibles de réduction des émissions établies dans les programmes actuels de lutte contre les dépôts acides en Amérique du Nord ne protégeront pas les écosystèmes sensibles, que les émissions d'oxydes d'azote annulent les avantages de la réduction des émissions de dioxyde de soufre, qu'un système de plafond et d'échange de droits d'émission devrait être mis en place pour les oxydes d'azote, et que les politiques actuelles ne sont pas assez rigoureuses. En outre, compte tenu des compressions budgétaires qui affectent l'étude et de la surveillance de la pollution par les pluies acides, le pronostic concernant les réductions futures pourrait être plus sombre que veulent bien nous le faire croire les conclusions du rapport d'étape (répondant n° 11).

Les capacités scientifiques ont été mentionnées comme enjeu dans ce contexte. Selon des répondants, la qualité et la quantité des données de suivi et de surveillance et la capacité des programmes de surveillance de « s'adapter » aux nouvelles données seraient assujetties aux capacités scientifiques, et la capacité du gouvernement canadien de fournir des données et renseignements de qualité, exacts, avec une bonne précision prévisionnelle serait compromise par les compressions budgétaires imposées dans plusieurs ministères durant la dernière décennie. Un répondant a noté que lorsque le ministre des Finances, M. Ralph Goodale s'est présenté devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, il a explicitement fait mention d'un « déficit scientifique » au gouvernement fédéral du Canada. Par conséquent, il incombe aux Parties d'inclure dans les rapports d'étape de l'information sur les changements survenus dans les capacités scientifiques dans les domaines d'étude qui ont une incidence directe sur la quantité, l'exactitude et la précision des données des rapports d'étape (répondant n° 10).

La coopération transfrontalière est considérée comme un élément positif et solide découlant des liens établis dans le cadre de l'Accord sur la qualité de l'air, mais on s'inquiète du trop grand nombre d'initiatives isolées qui sont encore menées de part et d'autre de la frontière. Chaque pays continue de s'attaquer séparément à ses problèmes de pollution plutôt que de partager les tâches (répondant n° 11).

Inventaires et tendances des émissions

Plusieurs répondants ont fait spécifiquement référence aux données et aux renseignements présentés dans la section 3 du rapport d'étape consacrée aux inventaires et aux tendances des émissions. Ils considèrent que ces données sont généralement présentées dans un format utile, mais soulèvent un certain nombre de questions et de préoccupations. Par exemple, on sous-estime peut-être l'import-

tance éventuelle du secteur de l'électricité au Canada comme source d'émissions de dioxyde de soufre (SO₂) (répondant n° 24). En effet, le rapport précise que les émissions canadiennes de SO₂ « résultent surtout de la combustion de charbon dans le secteur industriel, le secteur de l'électricité produisant peu d'émissions en raison de la grande capacité hydroélectrique du pays ».

D'après une récente compilation de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord (CCE), le secteur de l'électricité au Canada contribue pour environ 20 % aux émissions nationales de SO₂, ou au cinquième du total national. Ces quantités corroborent aussi le graphique à secteurs des émissions de SO₂ du Canada en 2002 dans le rapport d'étape. En ce qui a trait à la gestion de l'air, certains estiment que toute stratégie nationale future du Canada en vue de réduire davantage les émissions de SO₂ devrait considérer le secteur de la production d'électricité comme un secteur parmi d'autres qui continuent de produire une part importante des émissions de SO₂ (répondant n° 24).

En ce qui concerne le graphique des émissions par secteur dans les deux pays, il serait utile d'avoir un tableau contenant des données précises plutôt que d'obliger le lecteur à deviner la part de chacun (répondant n° 22).

Selon un répondant, le passage du rapport d'étape où il est fait mention que « les États-Unis affichent des réductions plus importantes de COV et de NO_x que le Canada » est significatif et soulève la question du choix des données utilisées (répondant n° 23). Des médecins hygiénistes se sont dits préoccupés des tendances relatives aux émissions et à la qualité de l'air. En ce qui concerne le graphique des émissions américaines et canadiennes de SO₂, on aurait voulu savoir pourquoi les émissions de SO₂ au Canada ne semblent pas avoir diminué de façon significative depuis 2003. Ce qui compte, en réalité, ce sont les dépôts de sulfates par hectare par année, et l'absence de ces données est bien regrettable. Quels seront les résultats obtenus, en termes de kilogrammes par hectare par année, d'ici 2010 dans le cadre de la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes? Ces données et buts auraient dû être inclus dans le rapport d'étape (répondant n° 23).

Rapport et cartographie de la qualité de l'air

Un grand nombre de commentaires reçus portaient directement sur la collecte de données sur la qualité de l'air, la production de rapports et l'exactitude des données contenues dans le rapport d'étape. Ces éléments ont généralement été discutés sous d'autres rubriques lorsqu'ils touchaient d'autres aspects de l'Accord, mais il convient de souligner les points ci-dessous.

- Des engagements à long terme sont nécessaires pour renforcer les réseaux de surveillance qui mesurent des paramètres scientifiques de base et les impacts des programmes et initiatives de réductions des émissions (répondants n°s 11, 14, 29, 31 et 35).
- La capacité du gouvernement canadien de fournir des données et des renseignements scientifiques de qualité, exacts et d'une bonne précision prévisionnelle est compromise par les compressions budgétaires. L'affaiblissement des capacités scientifiques qui en résulte n'a pas pour seul effet d'accentuer le manque de crédibilité, mais il complique la détermination des tendances temporelles dans les données recueillies (répondant n° 10).
- L'échéancier de publication des données est trop éloigné; certaines données présentées dans le rapport d'étape 2004 ne vont que jusqu'en 2001, ce qui nuit à la capacité d'évaluer et de gérer les réductions, et de respecter les délais prescrits (répondant n° 35).

Évaluation scientifique des particules transfrontalières

Treize répondants ont soulevé la question des particules (PM), et plus précisément les effets sur la santé humaine. L'évaluation scientifique conjointe a été perçue comme une bonne initiative. Les résultats des trois ateliers binationaux indiquaient plusieurs objectifs clés d'une évaluation de la région transfrontalière canado-américaine. Les conclusions renforcent les craintes au sujet des effets négatifs de ces particules sur la santé (répondant n° 29). Le passage indiquant que « les moyens antipollution qui seront vraisemblablement adoptés par le Canada et les États-Unis occasionneraient une réduction annuelle maximale des $PM_{2,5}$ de $2,3 \mu g/m^3$ en 2020 » a soulevé bien des questions. Ces réductions seront-elles suffisantes pour protéger la santé humaine? Quel taux de réduction ces $2,3 \mu g/m^3$ représenteront-elles par rapport à la situation actuelle? Les deux pays considèrent-ils que ces réductions sont suffisantes pour protéger à la fois les populations vulnérables et les populations en santé? Selon un répondant, ces réductions ne permettront pas de protéger la santé (répondant n° 29).

En ce qui a trait à l'énoncé selon lequel les $PM_{2,5}$ peuvent être élevées dans le corridor Windsor-Québec, certains répondants ont indiqué qu'elles peuvent également être élevées au nord du corridor, jusqu'à la baie Georgienne et aux lacs Muskoka. Pourquoi cette région n'est-elle pas mentionnée et pourquoi le rapport d'étape ne contient-il aucune donnée recueillie par les appareils de mesure de Parry Sound?(répondant n° 35).

Selon certains commentaires obtenus, on devrait accorder autant d'attention aux problèmes de qualité de l'air dans la région du bassin de Georgia–Puget Sound que dans les bassins de l'Est du Canada et des États-Unis; en outre, on a demandé au gouvernement du Canada d'envisager l'ajout d'une annexe à l'Accord sur la qualité de l'air afin d'examiner les préoccupations touchant la qualité de l'air et la santé dans le bassin atmosphérique du bas Fraser, plus spécialement en ce qui a trait aux particules fines. On s'attend à ce que les émissions futures de particules primaires (dont les particules du diesel) et de polluants comme les oxydes de soufre et l'ammoniac, qui contribuent à la formation de particules fines secondaires, augmentent dans la région. De plus, des promoteurs ont proposé récemment la construction de grandes centrales électriques près de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington. Ces enjeux semblent indiquer que pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle régionale, il faudra instaurer une collaboration étroite entre les deux pays (répondant n° 34).

Un autre répondant insiste aussi sur la nécessité de cibler davantage les particules et l'ajout d'une annexe à l'Accord sur la qualité de l'air. Une annexe serait la meilleure stratégie pour gérer la qualité de l'air et réduire les émissions dans le bassin atmosphérique, compte tenu des progrès réalisés suite à la mise en œuvre des annexes actuelles de l'Accord (répondant n° 19).

Certains commentaires soulignent l'absence de toute mention d'émissions de SO_2 , de NO_2 et de particules par les navires, et l'on considère que des données sur Halifax et la voie navigable du Saint-Laurent seraient particulièrement importantes (répondant n° 3). En outre, l'émission de particules radioactives par les réacteurs CANDU est considérée comme un problème assez important (répondant n° 15).

L'ozone et les particules fines, de même que leurs effets sur la santé humaine et la végétation, suscitent des inquiétudes. Le transport des polluants produits dans les régions très peuplées et industrialisée du sud de l'Ontario ainsi que du centre et de l'est des États-Unis dégrade la qualité de l'air (répondant n° 35). Il est essentiel de réduire de façon draconienne les émissions américaines de précurseurs pour obtenir des diminutions substantielles des niveaux de PM_{10} (et des particules respirables) dans l'air ambiant ainsi que de l'ozone à Hamilton, en Ontario (répondant n° 16).

Effets sur la santé

Environ un cinquième des répondants ont formulé des commentaires sur les effets des émissions de substances visées par l'Accord sur la santé humaine. Par exemple, un répondant considère que le rapport d'étape ne décrit pas de façon exhaustive la gravité des effets observés sur la santé (répondant n° 29); un autre s'inquiète des effets des polluants atmosphériques sur la santé humaine (répondant n° 15) et un troisième croit que les mesures de surveillance des impacts sur la santé humaine sont insuffisantes (répondant n° 26).

Certains recommandent que le rapport contienne une analyse plus poussée des statistiques relatives aux effets néfastes sur la santé et à la mortalité causés par la pollution atmosphérique, comme le signalent les associations pulmonaires des deux pays, les associations médicales ou les agences gouvernementales de santé publique; ce type de données infirme généralement la conclusion du rapport selon laquelle la santé humaine et l'environnement ont grandement bénéficié des progrès accomplis dans le cadre de l'Accord (répondant n° 29). Selon d'autres répondants, aucune donnée de surveillance de la qualité de l'air ni donnée concernant les effets sur la santé ne vient étayer cette conclusion (répondant n° 35). Compte tenu du nombre sans cesse croissant de jours avec avis de smog enregistré au cours des dernières années, les standards et les normes ne sont pas appliqués de façon assez rigoureuse ou ils ne sont pas assez stricts; il reste beaucoup à faire dans le cadre de l'Accord pour résoudre les problèmes de qualité de l'air dans l'Est (répondant n° 15).

Selon un répondant, la section consacrée aux effets sur la santé est trop succincte et mal équilibrée. On devrait mentionner les récentes expériences menées à Hamilton, en Ontario; en outre, maints travaux sur l'ozone – dont des exemples ont été fournis – n'ont pas été mentionnés dans le rapport (répondant n° 3).

Selon un répondant, les niveaux d'émission mentionnés dans le rapport d'étape sont beaucoup trop élevés et des milliers de citoyens tombent malades, subissent des crises d'asthme et même meurent prématurément ». Les concentrations actuelles de COV et de NO_x lors de journées chaudes et ensoleillées entraînent une formation accélérée d'ozone troposphérique; même les niveaux « bons » ou « passables » sont inacceptables, et il faut multiplier nos efforts. L'information fournie par deux intervenants communautaires a été citée comme preuve de discordance entre les allégations du rapport et ce que les Canadiens vivent et apprennent de sources accessibles au public (répondant n° 29).

Un répondant s'est dit préoccupé par les polluants qui nuisent à la santé des Canadiens et a recommandé qu'il y ait des mécanismes appropriés pour aviser les personnes vulnérables et à risque afin qu'elles puissent se protéger des contaminants présents dans l'air, l'eau ou les aliments. Selon certains commentaires, on a demandé au gouvernement du Canada d'établir un indice national de qualité de l'air afin de pouvoir fournir à tous les Canadiens de l'information en temps réel et des prévisions sur la qualité de l'air. Les rapports sur les polluants axés sur les questions de santé représentent un moyen d'habiliter les Canadiens à protéger leur propre santé, en même temps que ces polluants sont visés dans des politiques d'assainissement de l'air (répondant n° 13).

Selon un autre répondant, le Canada et les États-Unis doivent déployer des efforts constants pour améliorer la qualité de l'air et réduire les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé humaine (répondant n° 26). D'autres encouragent les gouvernements à poursuivre les recherches sur les effets sur la santé, citant une étude revue par des pairs qui établit un lien entre la pollution atmosphérique, plus spécialement par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), et les mutations génétiques survenant chez les fœtus en développement (répondant n° 20).

Un répondant insiste sur la nécessité de faire des recherches sur les effets sanitaires du manganèse présent dans l'essence au Canada. À son avis, l'examen mené par Environnement Canada n'évalue que les effets du manganèse après ingestion; mais comme son action neurotoxique est connue, il est impératif d'évaluer aussi ses effets sur la santé après inhalation – par exemple, par les utilisateurs de hors-bord (répondant n° 35).

Un autre répondant a mentionné que durant la panne d'électricité générale qui a frappé les États du Nord-Est américain en août 2003, les taux de SO₂ étaient 90 % moins élevés, que la concentration d'ozone avait diminué de moitié et que la diffusion de lumière par des particules avait diminué de 70 %, ce qui a augmenté la visibilité de 20 milles (30 km). Ces données montrent les avantages que présente l'installation de dispositifs antipollution dans les centrales alimentées au charbon (répondant n° 20).

De l'avis de certains, la pollution par les particules fines émises par les centrales américaines provoquerait la mort prématurée d'environ 24 000 personnes chaque année, dont 2 800 succombent à un cancer du poumon, ainsi que 38 200 crises cardiaques non mortelles par année. On pourrait éviter au moins 90 % des décès dus à la pollution particulaire en obligeant les centrales à plafonner leurs émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote à des niveaux compatibles avec les meilleures technologies antipollution disponibles (répondant n° 21).

Selon un répondant, il aurait été utile de disposer de données précises sur les résultats des trois recherches sur la santé présentés dans le rapport d'étape. Par exemple, il est mentionné que « l'on dispose maintenant de quantité d'hypothèses sur les mécanismes biologiques par lesquels d'infimes concentrations de particules inhalées provoquent les modifications cardiovasculaires et pulmonaires ... ». Le rapport aurait dû contenir des renvois et des renseignements précis sur les études en question (répondant n° 22).

Dans le rapport, il est indiqué que Santé Canada a mis à jour les études scientifiques des effets des PM_{2,5} et de l'ozone sur la santé pour appuyer le processus d'application des standards pancanadiens et que, d'après ces mises à jour, les nouvelles données compilées dans des études cliniques, toxicologiques et épidémiologiques continuent de justifier l'application des standards. Un répondant met en doute cette allégation et affirme que les documents scientifiques généraux à l'appui des standards pancanadiens montrent l'existence de dommages pour la santé à ces niveaux réglementaires. Au Nouveau-Brunswick, on enregistre en moyenne six épisodes d'ozone majeurs par été, qui touchent principalement le sud de la province; cet ozone proviendrait en grande partie des régions densément peuplées du nord-est des États-Unis, surtout de Washington (D.C.), vers le corridor de Boston. Par conséquent, il faut faire davantage pour diminuer la pollution atmosphérique transfrontalière (répondant n° 29).

Selon un répondant, des recherches récentes sur la santé portent à croire qu'il n'existe pas de véritable seuil « sécuritaire » pour l'ozone. Dans la section du rapport d'étape sur les effets sur la santé, comment les évaluations sanitaires pour les PM et l'ozone peuvent-elles conclure que les standards actuels sont justifiées alors que, dans la même page, on lit que « des études épidémiologiques publiées depuis peu continuent de démontrer que l'exposition aux particules fines entraîne des effets graves sur la santé » et que l'« on dispose maintenant de quantité d'hypothèses sur les mécanismes biologiques par lesquels d'infimes concentrations de particules inhalées provoquent les modifications cardiovasculaires et pulmonaires responsables de la hausse des maladies et des décès ». Compte tenu des résultats mentionnés dans cette section, il est difficile de comprendre comment les nouveaux standards pancanadiens, lorsqu'ils entreront en vigueur, pourront être justifiés sous l'angle de la protection de la santé. Ces résultats au sujet des effets sur la santé devraient rappeler aux deux gouvernements qu'ils doivent

redoubler d'efforts pour réduire les émissions, améliorer les pratiques industrielles, modifier notre mode de vie et prévoir des interventions réglementaires (répondant n° 29).

Effets de la pollution sur les forêts

Deux répondants ont formulé des commentaires sur la section traitant des effets sur les forêts. Le rapport contient des données sur les dépôts de sulfates et les charges critiques des sols forestiers, mais non sur le pH de la pluie ou des eaux de fonte des neiges dans la région touchée par les précipitations acides. Ils présumant que ces mesures ont été prises en continu sur au moins dix ans, et le lecteur devrait s'attendre à obtenir, en plus des taux de réduction des émissions, les changements dus à la diminution de l'acidité des précipitations grâce à la réduction des émissions acidifiantes (répondant n° 3).

Ce répondant fait remarquer que le tableau des catégories d'indices biosites de l'ozone fourni par le Département de l'Agriculture des États-Unis s'applique au cerisier tardif et à d'autres essences indigènes, et il mentionne que l'impact de l'ozone sur les récoltes revêt autant d'importance et devrait être examiné. À ses niveaux actuels, l'ozone dans la vallée du Fraser aurait des conséquences économiques majeures à cause de la diminution des récoltes comme celle de la luzerne; le rapport devrait présenter aussi des données similaires pour la péninsule du Niagara (répondant n° 3).

La section du rapport d'étape portant sur le rapport d'évaluation de 2004 sur les pluies acides au Canada porte à confusion et est difficile à comprendre. Il a été proposé de délimiter un site du Bouclier canadien couvert de conifères, de lichens et de mousses qui serait similaire au site du projet d'enrichissement de l'air au CO₂ (FACE) dans le nord du Wisconsin, une étude multidisciplinaire visant à évaluer les effets de l'augmentation des teneurs en ozone et en dioxyde de carbone sur les écosystèmes à tremblais (répondant n° 35).

Commentaires sur le processus de la CMI et synthèse

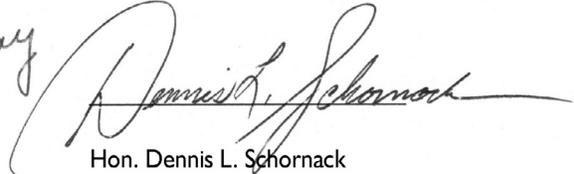
Faisant état du rôle limité que joue la CMI dans le processus d'application de l'Accord, des répondants ont indiqué que la Commission devrait avoir un mandat plus large et être chargée d'examiner les progrès et les orientations du processus, de cerner les lacunes et de déterminer les diverses options stratégiques (répondants nos 14 et 28). Il faudrait procéder à une évaluation plus critique du rendement obtenu, des défis à relever et des risques (répondant n° 17).

En général, les rapports de synthèse ont été perçus comme étant utiles et enrichissants. Certains estiment que les futurs rapports seraient plus utiles si l'on apportait un certain nombre de changements structurels, comme procéder au classement taxonomique des commentaires (répondant n° 10).

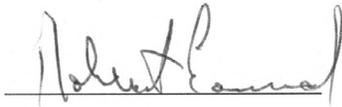
Signé ce 13^e jour de décembre 2005 en tant que synthèse des commentaires du public au sujet du Rapport d'étape 2004 des gouvernements canadien et américain concernant l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air du 13 mars 1991.



Très Hon. Herb Gray
Président, Section canadienne



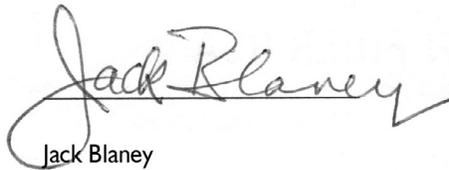
Hon. Dennis L. Schornack
Président, Section américaine



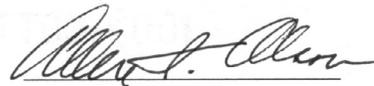
Robert Gourd
Commissaire



Irene B. Brooks
Commissaire



Jack Blaney
Commissaire



Allen I. Olson
Commissaire

ANNEXE

Sources des commentaires reçus au sujet du Rapport d'étape 2004 concernant l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air

1. 21 décembre 2004 - Gord Miller, commissaire à l'environnement de l'Ontario
2. 22 décembre 2004 - Paul L. Dean, sous-ministre de l'Environnement et de la Conservation, Terre-Neuve-et-Labrador
3. 29 décembre 2004 - David V. Bates, Ph.D., Vancouver (C.-B.)
4. 4 janvier 2005 - James P. Bruce, représentant canadien des politiques pour la Société de conservation des sols et de l'eau (SCSE), Ottawa (Ont.)
5. 7 janvier 2005 - Virginia M. West, sous-ministre de l'Environnement, Ontario
6. 7 janvier 2005 - Hon. Kerry Morash, ministre de l'Environnement et du Travail, Nouvelle-Écosse
7. 28 janvier 2005 - J. Barry Turner, Canards Illimités Canada
8. 31 janvier 2005 - Joseph P. Koncelik, directeur, EPA-Ohio
9. 1^{er} février 2005 - C. Peter Watson, sous-ministre intérimaire, Environnement Alberta
10. 7 février 2005 – Professeur C. Scott Findlay, directeur, Institut de l'environnement, Université d'Ottawa
11. 8 février 2005 - Les Alm, professeur et président, directeur des études supérieures, Boise State University
12. 3 février 2005 – G. Vinson Hellwig, chef, Air Quality Division, Michigan Department of Environmental Quality
13. 11 février 2005 – D^r Albert Schumacher, président, Association médicale canadienne
14. Sommaire par le personnel de la consultation publique tenue à Ottawa le 11 février 2005
15. 12 février 2005 – Siegfried (Ziggy) Kleinau, coordonnateur de Citizens for Renewable Energy
16. 14 février 2005 - Brian McCarry, président, Clean Air Hamilton
17. 16 février 2005 – Dan McDermott, directeur, Sierra Club du Canada, Section de l'Ontario
18. Sommaire par le personnel de la consultation publique tenue à Toronto le 17 février 2005
19. 22 février 2005 - Terry Raymond, président, conseil d'administration, District régional de la vallée du Fraser
20. 22 février 2005 - Edith Chase, Kent, Ohio
21. 24 février 2005 - Anne Mitchell, directrice exécutive, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement
22. 24 février 2005 - Siobhan Kearns, directrice, Protection de la santé et de l'environnement, Santé publique, Ville d'Ottawa

23. 24 février 2005 - Charles Caccia, Institut de l'environnement, Université d'Ottawa
24. 25 février 2005 - Paul Miller, Montréal (opinions personnelles, commentaires non officiels de la CCE)
25. 24 février 2005 – D^r David McKeown, médecin hygiéniste, Ville de Toronto
26. 28 février 2005 - John Wellner, directeur du programme environnemental, Ontario Medical Association
27. 28 février 2005 - Orlando Cabrera-Rivera, Bureau of Air Management, Wisconsin Department of Natural Resources
28. 28 février 2005 - D^r Chiotti et Rick Findlay, Pollution Probe
29. 28 février 2005 - Gordon Dalzell, Saint John Citizens Coalition for Clean Air, Saint John (N.-B.)
30. 28 février 2005 – Michael J. Donahue, Ph.D., président et directeur général, Commission des Grands Lacs
31. 28 février 2005 - Scott M. Lorey, directeur législatif, The Adirondack Council
32. 1^{er} mars 2005 - Albert Koehl, avocat à l'emploi du Sierra Legal Defense Fund
33. 1^{er} mars 2005 - James Gillis, sous-ministre, ministère de l'Énergie de l'Ontario
34. 2 mars 2005 - J. Marvin Hunt, président, conseil du District régional du Grand Vancouver
35. 17 mars 2005 - John Pepperell - président, Association de la baie Georgienne
36. 23 mars 2005 - Don MacKinnon, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique
37. 5 avril 2005 - Veda Emmett, adjointe exécutive du directeur, National Center for Atmospheric Research, Boulder, CO